

Alexandre Fourment, curé de Marestaing

Transcription par Jean Castan

Notes sur le village de
Marestaing

Tome 2^{ème}

Centre d'Étude, de Recherche et d'Édition de Marestaing

Ce dépouillement d'archives a été réalisé en 2002 par le
Centre d'Étude, de Recherche et d'Édition de Marestaing

Saisie et mise en page : Jean Castan.

Aide à la lecture et collationnement : Annie Castan.

M. l'abbé Alexandre Fourment, curé de Marestaing de 1843 à 1885, a consigné ce qu'il a trouvé dans les archives, ce qui lui a été confié par voie orale ; il a enrichi ces documents en nous confiant ses impressions, ses réactions, sa perception des événements.

Il a aussi noté scrupuleusement ses actes ainsi que ceux de tous les protagonistes de la vie de la commune à cette époque.

Il a enfin tourné son regard vers des événements extérieurs, parfois lointains et nous en fait partager sa vision.

Les tomes 1, 2 et 4 étaient conservés depuis la fermeture du presbytère - 1933 - par une famille qui a accepté de me les confier.

Ils m'ont permis de rédiger la petite monographie de Marestaing, publiée en 1987, par le Centre d'Étude, de Recherche et d'Édition de Marestaing.

Mais il manquait le tome 3 disparu... et miraculeusement retrouvé et restitué en 2002.

Par contre le tome 2 n'a pas été retrouvé et seules les pages conservées personnellement sous forme de copies, ont pu être retranscrites ici.

Aujourd'hui, les possibilités de l'informatique permettent de faire une saisie de tous ces documents et d'en éditer quelques exemplaires qui seront déposés aux archives, accompagnant les manuscrits originaux, parfois peu lisibles.

Jean Castan.



L'église de Marestaing
avant les travaux de
rénovation du clocher.

La chapelle de
Robineau...



(pages de titre et de présentation, non numérotées.)

Histoire locale de Marestaing

*traitée d'après le programme dressé par l'autorité diocésaine
pour rester dans les archives de la paroisse.*

Paroisse de Marestaing.

Réponse au questionnaire de l'autorité ecclésiastique pour servir à l'histoire locale.

L'autorité ecclésiastique a adressé au clergé un questionnaire, pour recueillir, pour chaque localité, des matériaux pour une histoire locale. Ce questionnaire a, avec le travail déjà fait sur la paroisse, plusieurs points identiques, d'où il résulte qu'il y aura dans les deux études de nombreuses répétitions, des variantes nécessaires. Ce sera sur les faits et les choses, même rédaction dans le fonds, avec différence dans la forme, l'ordre, l'expression, l'étendue. Car le questionnaire demande une réponse aux nombreuses questions posées.

Malgré ces variantes et répétitions, j'ai cru qu'il était bon de conserver ce travail dans les archives, parce qu'il a le même but, dans un cadre plus étendu ; faire connaître le passé, l'état, les usages, et qu'il sera une étude plus complète sur la localité.

Des renvois d'un travail à l'autre, aideront aux corrections nécessaires, au meilleur classement des matières. Il ne s'agit pas d'apprécier les faits et les choses ; moins encore de louer ou critiquer la rédaction. Le but unique de ces pages est de fournir des notes au futur historien de l'histoire du pays.

J'ai dû suivre la division fixée dans le programme,, en articles, et chaque article, en sections..^(a)

(p.1.)^(b)

Art. 1^{er}.

1^{ère} section : Origine de la paroisse, sa population.

Questions :

À quelle commune appartient-elle ?

Étymologie du nom : 1° de la paroisse - 2° de la commune.

Dire les noms de la paroisse et de la commune : 1° en latin - 2° en français - 3° en patois.

Avant la révolution de 93, la paroisse avait-elle un titre d'évêché - d'archiprêtré - de cure - d'annexe - de chapelle de secours ? était-elle simplement oratoire seigneurial ?

Donner la nomenclature des évêques, la série des prêtres qui ont administré la paroisse depuis les temps les plus reculés et consulter les registres paroissiaux ou l'acte civil de la commune.

Réponses.

Comme le territoire actuel de Marestaing renferme ce qui fut jadis la paroisse de Louberville, il paru à propos de donner avant tout un coup d'œil sur cette localité. *Voir tome 1^{er} - notes p.1 de notice sur Louberville.* ⁽¹⁾

a) - Louverville.

De L'Isle-Jourdain à Samatan court un chemin parallèle à la rivière de Save et sur la rive gauche. Sur l'un des mamelons qui bornent la plaine, au couchant, furent une église, un village. C'était Louberville, à 5 km de Lisle.

Les documents disent (p.2.) brûlé, pigeonnier brûlé, église incendiée par les protestants. D'après un vieux cadastre le château aurait été au midi et levant du chemin et de l'habitation actuelle qui peut être ou fut une dépendance. Des fondations importantes, un âtre de cheminée, découvert vers 1830, en indiqueraient la place en cet endroit. La localité fut-elle paroisse ? C'est probable. A-t-elle été commune ? C'est certain.

L'origine de l'autre peut, à défaut de document, être attribuée aux seigneurs. Elle précède le XIII^{ème} siècle. Dès

¹ Voir Histoire des 3 seigneuries (art.3. p.62.)

1263, la seigneurie était partagée entre les comtes de Lisle et les barons de Marestaing. Celui-ci donne à celui-là 1.500 sols morlaas sur sa moitié de domination en Louberville - l'autorise à prendre le bois nécessaire à la construction d'une paisselle - paxeriam, à l'usage du moulin de Casenova^(c) que Jourdain possédait sur le ruisseau de Laouran - *Cartulaire du séminaire. Monlezun T.6. p.221.*

Il est question, dans la tradition, de la destruction du village par les huguenots. La commune et la paroisse eurent même nom. Je le cherche dans l'analogie. Plusieurs paroisses et lieux de nos contrées ont, après le radical, une désinence identique en ielle - ille dérivant du bas latin villa : habitation, demeure.

D'autre part la contrée abondait en forêts, comme en témoignent certains noms - en Seubes - in Sylva - le Bosc - Cap de Bosc - Cassé - Or la forêt est la demeure du loup. Rapprochez le mot loup ou louve et villa, vous arrivez à louve-villa, tout voisin de Louervilla où l'euphonie nous mène par un "R" ajouté. On dit aussi Louberville par substitution, usité en notre pays, du "B" au (p.3.) "V" et réciproquement.

En bas latin, le nom est Loubervila. En français Louerville ou Louberville. En gascon : Louberbilo.

Il est probable que longtemps avant 93 Louberville^(d) eut un titre de cure. La tradition le dit : il y eut église, fonts baptismaux, cimetière. Au mardi de Pâques, la procession descendait, bannière déployée, au devant de celle de Marestaing, qui montait la côte. Mais il ne reste aucun acte religieux. La cessation du service par titulaire date au moins du XVIème siècle.

L'église ayant été brûlée par les huguenots - tradition et archives privées - peut-être est-elle antérieure, car la tradition porte que le pays eut à souffrir de l'occupation anglaise, sous le général Derby.

On s'est plu à donner à Louberville une importance ridicule. Mais les débris épars dans ces lieux, prouvent qu'ils furent, jadis, plus habités que de nos jours. Le cadastre local de 1651 attribue à Louberville 1/5° du territoire actuel de Marestaing. Sur cette proportion, la population s'élevait, au maximum, à 80 personnes. C'est le chiffre donné par les curés de Marestaing - 18 ou 20 feux - dans leurs démêlés avec la section.

Série des prêtres-curés.

Pas un nom des curés de Louberville n'est arrivé jusqu'à nous.

Vers le milieu du XVIème siècle, un service incomplet y était fait par M. Esparseil, curé de Marestaing, continué par M. Bergé Jean, son successeur. C'est tout ce qui nous en reste. - *Arch. priv.* -

La commune n'eut qu'une église. La fête patronale était le 14 juin, fête de St Exupère, dans la liturgie du temps. Le souvenir en est conservé dans un tableau de l'église de Marestaing, qui représente N.S. en croix et, à ses côtés, un évêque et une vierge - St Exupère et Ste Quitterie - symbole de (p.4.) la réunion des deux paroisses. On le retrouve encore dans la procession faite annuellement, en ce lieu au 14 juin. On y va prier au cimetière et sur les ruines de l'église.

Des papiers civils, il ne reste que le cadastre de 1651, fait par Lannes, arpenteur de Marestaing. Louberville avait de terroir 226 concades de 36 places, la place de 24 escats, l'escat de 14 pans carrés, circonscrit au midi par le ruisseau de Laouran, couchant territoire de Monferran, nord celui de Lisle, levant la rivière. Étendue du levant au couchant : 2 km ½. Du nord au midi : 1 km ¼.

Annexion religieuse à Marestaing.

Du délabrement de l'église on peut inférer l'annexion de fait. L'annexion de droit, à défaut de titres, s'infère : 1° des requêtes seigneuriales qui, en demandant la restauration de l'église, ne demandent pas un curé, mais un service par vicaire de Marestaing. - *Arch. priv. 1639 - 1698 - 1732.* - 2° des papiers administratifs, paraphés par Marestaing et Louberville, son annexe : timbre, sénéschaussée de Toulouse, municipalité de Montauban, Pau et Auch. - 3° des actes religieux retenus à Marestaing pour les deux sections.

Annexion civile.

Après l'annexion civile, Louberville conserva durant plusieurs siècles son existence communale. Jusqu'en 1823, elle eut ses officiers civils, dont le dernier fut M. Boubée Joseph, dont l'habitation à Beausoleil était sur la ligne divisoire. Le cadastre de 1824, en transférant la ligne au levant, a attribué l'habitation à Monferran.

Église.

Louberville eut une église, en pisé, dont il existait quelques parois au commencement du XIXème siècle. Sur le plateau, la place en est sensiblement marquée par de légères éminences produites à suite d'émiettement des dites parois. Pour la relever, les seigneurs font d'incessants efforts. L'affaire est poursuivie, sans succès, jusqu'à la (p.5.) fin du siècle - 1598 - reprise par les habitants - 1732. L'évêque en réfère au seigneur local qui approuve, au baron de Marestaing, d'Esclignac, qui se dit indifférent, aux consuls qui approuvent, au curé qui s'oppose. Le silence est fait. Un oubli de plomb pesait sur Louberville quand, après plus de 300 ans, un écho sort de ses ruines. En 1851, Mme la comtesse, Vve de Figuiery, dans une pensée d'expiation pour faits de ses aïeux, veut rendre à une destination religieuse, le terrain profané aujourd'hui, où furent l'église et le cimetière ; clore le terrain, y bâtir une chapelle, tel était le projet. Il est à regretter que, faute d'entente entre la municipalité et la noble dame, le projet ait avorté. La comtesse a bâti une chapelle dans son parc attenant au lieu jadis religieux.

Seigneurie.

Dès avant 1263, la seigneurie était divisée entre les seigneurs locaux et les comtes de Lisle. La part de ces derniers passe successivement à Manus de Cassemartin et, par vente, de lui à Jean baron de Marestaing. Anne, sœur de ce dernier, l'obtient en dot -1700 livres - et le porte, par mariage, à Preissac d'Esclignac et veuve, elle en fait vente à Bertrand de Castagner - 1521 - et celui-ci à Pellegrin, son beau-frère. La veuve Pellegrin, Catherine

de Castagner, entre par mariage, dans la maison d'Avensac, - 1557 - meurt sans enfant - 1563. En vertu de son testament, la propriété passe à Barrast de Rousset, baron de Laouarde, auquel elle demeure, par négligence des héritiers de Catherine, dont le testament était nul, mais après déduction d'une part attribuée aux descendants Pellegrin - arrêt de 1572.

À cette date, elle est adjugée par autorité de justice, à Jean de Montret, avec ses dépendances, - château brûlé - pigeonnier brûlé, et droit seigneuriaux. De Montret est attaqué, en éviction, par Fonterailles, seigneur de Castillon, qui perd son procès. (*Arch. priv. : 1581*) (p.6.) De Montret, propriétaire d'une moitié, obtient l'autre part, par cession de de Guerre, fait à Isabeau de Montret, épouse de Pierre de Robineau. Isabeau est seigneresse de Robineau, en 1639 - arch. priv. - Mais je ne sais si cette date est celle de la cession a elle faite. Voilà la 1^{ère} mention faite de Robineau à Louberville. La souche était à Lisle. Sous eux, un premier partage est fait - 1675 - entre Bertrand et sa sœur Jacqueline de Robineau, épouse de noble Bouzin de las Planes. 2^{ème} partage entre les héritiers de Pierre-Paul de Robineau, qui furent ses cousins, savoir Joseph et Pierre de Robineau, frères. Des deux, Joseph demeure seigneur de Louberville et la part de Pierre reviendra plus tard à la seigneurie, par achat. Joseph fut père de Marie - Anne - Joseph. 1740.

Du dit Marie - Anne - Joseph et demoiselle de Lapeyrie, naquirent : 1° un fils, marié à Lisle, duquel descend M. Henri de Robineau, employé des Chemins de Fer ; 2° deux filles, dont la jeune, Magdeleine de Robineau, devint épouse Lafont, professeur à la Faculté de Médecine de Toulouse, enseveli à Marestaing - 1814. De ce mariage, une fille épouse de Gardarens de Boisse, Capitaine de Vaisseau en retraite, mort en 1852 - De ce mariage une fille épouse de M. le comte de Figuiery, mort en 1850 - De ce mariage un fils, Gustave de Figuiery, mort célibataire en 1872, âgé de 32 ans.

Un prêtre, M. l'abbé Pierre Lhoste, aumônier de Mme Vve de Figuiery, hérite de sa fortune en vertu de testament, en 1876. Procès s'ensuit, transaction survient et ce qui fut seigneurie de Louberville reste à l'abbé. Par la mort de celui-ci, 1877, elle passe en vertu de son testament à un neveu, André Lhoste, d'une famille de bourgeois laboureur des Hautes Pyrénées, qui la jouit présentement, 1881. - Porter à l'art.3, ce qui regarde Louberville.

(p.6 et 7.) Importance des Robineau et procès pour prouver leur noblesse. (e)

(p.8 à 10.) Notes réduites pour l'autorité. (f)

(p.11.)

b) - Marestaing.

Origine de la paroisse. (2)

Telle qu'elle existe, elle se compose de deux sections : Louberville et Marestaing, sous une seule dénomination - Marestaing. L'origine de la paroisse n'est révélée par aucun titre. L'existence des seigneurs est fort ancienne ; mais sont-ils les auteurs de la paroisse ? En ont-ils pris leur nom ? L'ont-ils donné à l'agglomération réunie autour d'eux ? Si on s'arrête à cette dernière hypothèse l'étymologie du nom est toute trouvée. En cas qu'il en soit autrement, je la cherche ailleurs. (9) La population de la paroisse est de 400 âmes. Le nom est commun à la paroisse et à la commune. En latin : Marestanho - En français : Marestaing - En gascon : Marestaing, en accentuant l'I et le G final. (h) (p.12.) Avant 93 la paroisse avait le titre de cure.

Série de prêtres. (3)

Le premier en date est M. Esparseil Pierre qui pourrait bien être natif du lieu où ce nom est commun et où sont nés depuis deux prêtres du même nom. Le second est M. Bergé Jean.

De ces deux curés de Marestaing on ne sait rien autre chose, sinon que M. Esparseil faisait, au XVIème siècle, le service de Louberville et que M. Bergé le fit aussi, d'abord comme vicaire dudit Esparseil, puis au titre de curé de Marestaing. - *Arch. privées.*

1^{er} - Le premier curé dont on trouve les actes est **M. Ponsin**, né en 1624, ils remontent à 1655. Le curé eut à Marestaing une existence accidentée. On trouve - 1663 - auprès de lui un prêtre auxiliaire qui dit la 2^{ème} messe. Cet état cesse à suite de conflit entre eux. Puis un autre prêtre - 1665 - chargé de chanter la messe aux solennités. Il est à Lombes d'où il certifie les registres, rédigés par lui, signés par M. Villemur, puis à Marestaing où il certifie les actes rédigés et signés par M. Villemur. Il cesse d'administrer en 1673. Pendant 6 ans, la paroisse est gérée par M. Taubin, après lui par M. Mathieu avec titre de vicaire, suivant leurs signatures. Le titre de M. Ponsin cesse et M. Villemur est curé du lieu - 25 juin 1679.

Sous l'administration des vicaires, la trace de M. Ponsin se perd jusqu'en 1702 qu'on le retrouve à Marestaing, chargé de dire seconde messe. Il mourut à Goudourvielle à l'âge de 82 ans, le 21 février 1706 et fut enseveli dans l'église. - Acte de décès transcrit, pour mémoire, aux registres de Marestaing.

2° - **M. Devillemur Pierre** 1679.

Né à Monferran Cogotois vers l'an 1642, il dut faire études à Gimont au collège des Doctrinaires et sa théologie à Toulouse ou à Montauban. C'est celui des curés qui a laissé le plus de notes pour l'histoire (p.13.) locale : bénédiction d'une cloche, visite pastorale, achats divers, etc. Affreuse tempête, 1691 - avec signes effrayants.

² Voir Hist. Civ. p.5.

³ Voir Hist. Relig. p.75.

Démissionnaire - 1713 - il résigne en faveur d'un neveu, Pierre Devillemur (on écrivait indistinctement : Villemur et Devillemur.) mort le 25 juin 1723, enseveli au cimetière : officiant M. Dupin, curé de Cazaux - Acte de catholicité.

3° - Devillemur Pierre.

prend possession - 29 mars 1713. Né à Monferran Cogotois, fils de Bernard Devillemur et de Jeanne Cestaré, il était neveu du précédent, fils de son frère. En 1726, époque de fléaux publics, il institua une procession votive à N.D. de Pitié, sise au cimetière d'Endoufielle - arch. relig. - Il eut des démêlés avec les seigneurs de Louberville, au sujet de restauration de leur église - 1732 -arch. privées - Après 20 ans de cure, il devint titulaire de Frégouville où, probablement, il mourut. Et il fut remplacé par Paul Devillemur, bachelier en théologie, son frère, démissionnaire de la cure de Beaupuy.

On compte les prêtres de ce nom :

Pierre Devillemur, curé de Marestaing, y enseveli

frères.

Jean Devillemur, prébendé à L'Isle-Jourdain

Pierre Devillemur, curé de Marestaing 1713, puis de Frégouville 1733.

Devillemur Paul, curé de Beaupuy, puis de Frégouville. Ces deux-ci étaient frères et neveux des deux premiers.

4° - M. Duffourc Jean-Jacques.

Bachelier en théologie - 1733 - On le dit natif de Saramon. L'affaire de la restauration de l'église de Louberville, plusieurs fois entamée, 1639 - 82 - 98 et sous M. Villemur 1732 - est reprise sous son administration, mais sans succès. Opposant, il se montre, dans le débat, violent, exagéré et parfois, à côté de la vérité. (p.14.) à défaut de notes retenues par lui, je relève l'achat d'un presbytère, maison haute, tête du village, face du midi, au communal de Naugé, vendu par la Nation - arch. com. 1801 - 2° la refonte et la bénédiction de la cloche - 1737. 3° provision, en faveur de l'abbé Barrière, d'une prébende à la Collégiale de Lisle - 1747. 4° transfert de l'église, sise au cimetière, au centre du village - 1754 - et bénédiction de la dite par Mgr de Cérisy, évêque de Lombez - 1756 - Visite pastorale 1764. Après 36 ans d'exercice à Marestaing, il quitte la paroisse et devient curé de Castillon - 1769 - où il mourut le 5 mai 1775 et fut enseveli le 6, au pied de la croix, au cimetière : officiant, M. Magné, vicaire de Monferran - *Acte de catholicité de Castillon*.

5° - M. Lasserre Blaise.

Né à Gimont, il dut probablement y faire ses études.

Il fut prébendé à Lisle, il résigne sa stalle en 1747. - Voir la réception in fratrem de M. Paul Barrière. (i) De 1747, qu'il résigna, jusqu'en 1769, prise de possession de la cure de Marestaing - 22 ans - qu'est devenu M. Lasserre ? Peu après sa prise de possession, il remet en honneur la procession votive, négligée sous M. Duffourc - Reg. à l'év. 1771 - Cette période est pauvre en faits. De 1778 à 1789, la mort frappe 4 membres des seigneurs de Louberville qui sont ensevelis au cimetière. En 1783 mort du seigneur de Castillon, baron de Marestaing.

En 1791, M. Lasserre refuse le serment à la Constitution Civile, quitte la paroisse, faisant place à M. Paul Barrière, curé constitutionnel. 1792. Il emporte avec le trésor de sa foi, l'estime de ses paroissiens. Heureux s'il eut persévéré dans l'affirmation des premiers moments ; mais il la flétrit par une défection, affligeante, quoique tardive. L'an 3, il se présente à la municipalité pour "exercer le ministère d'un culte catholique, apostolique, romain" et "requiert acte de (p.15.) sa soumission aux lois de la République" - texte des arch. civ. -

Sa défection a-t-elle été complète ? Il prétend exercer un culte catholique. Est-elle excusable à toto ? Il fait "sa soumission aux lois de la République" et la Constitution en faisait partie. Mais il faut dire avec la tradition qu'il témoigna toujours un vif regret de cet acte, l'excusant sur la faiblesse de son intelligence, sur son âge avancé qui ne lui avait permis de prendre le chemin de l'exil. Ces regrets souvent manifestés, en pleine santé, peuvent jusqu'à certain point, suppléer une rétractation écrite qu'on eut désirée et n'ôtent pas tout espoir de salut pour lui. Rien ne dit non plus si ce prêtre qui paraît, malgré sa faute, avoir toujours été un bon prêtre, a fini sous la bénédiction d'un prêtre fidèle. Il mourut l'an 5 de la République, dans la maison commune. -arch. comm. - Il y est dit curé par ci-devant. Textuel.

6° - Barrière Jean-Paul.

Curé constitutionnel 1792. Fils de Barrière Mathieu et d'Anne Desclaux, il naquit à Marestaing le 19 janvier 1734. Il est permis de croire que le seigneur de Castillon, dont Barrière Mathieu avait été domestique, présida aux études et à l'élévation du jeune Paul. N'étant encore que clerc tonsuré, il est à l'âge de 14 ans, pourvu d'une prébende à la Collégiale de Lisle - acte de réception 1747.

Il occupa la stalle jusqu'en 1792. Successeur légitime de M. Lasserre à la stalle, il fut en 1792, son successeur à la cure de Marestaing. Il prêta le serment. La tradition est expresse sur ces faits : il signe avec le titre de curé, en un temps où M. Lasserre, encore fidèle, était curé de droit. D'autres actes sont signés en 1792, par M. Troubat "délégué du prêtre constitutionnel" - actes religieux.

M. Barrière mourut à Lisle, l'an 1^{er}, 23 décembre 1792. - acte civil de la commune de Lisle, extrait du 14 mai 1879. Rien n'indique une rétractation, mais comme les temps n'étaient pas encore très critiques, espérons que M. (p.16.) Barrière aura été assisté d'un prêtre orthodoxe.

7° - M. Troubat, jureur.

Je le prends, faute de document, où je le trouve au poste de Marestaing, délégué du prêtre constitutionnel, suivant sa signature. Il ne signe pas curé.

Le dernier acte signé de lui, 13 octobre 1792, M. Barrière vivant, fut un acte de mariage béni par lui à l'église. Il renferme des choses étranges : "les bans publiés à la messe, par le secrétaire municipal" les parties sont de "Monferran" leur mariage est béni à "Marestaing". -texte des arch. comm.

Autre mariage béni par Troubat, autre énormité : acte sans signature écrit par lui : "certificat" des municipaux, mais non signé par eux. Ici fin des actes religieux ; silence sur Troubat.

Les objets du culte, entre autres deux cloches, passent au district. - an 5 - Une seule cloche fut rendue.

8° - Dupuy, curé jureur.

Tradition. Il est dit natif de Cologne où il existe une famille Dupuy, de laquelle il y eut un prêtre. Il vivait encore à Toulouse - 1810 - arch. privées.

9° - M. Puntous - jureur.

Tradition : de la famille Puntous de Ste Foi - Hte Garonne. Fut après la Révolution, aumônier de régiment. Il était frère d'un prêtre distingué, mort curé de Lombez.

En dire davantage, ce serait hasarder des conjectures qui n'éclairciraient point une époque si pauvre, ici, en document civil, nulle en document religieux.

10° - M. Guerguil Jean.

Il naquit à Monferran Cogotois vers 1750. On ne sait rien de ses études, ni de son ordination. La Révolution le trouve vic. de Monferran, ainsi que M. Riscle.

Ils virent, l'un et l'autre, dans la constitution (*p.17.*) un double caractère "politique et religieux". Ils l'acceptèrent "en réservant" le côté religieux". Mais ayant su qu'on leur prêtait "un serment absolu" ils s'expliquèrent et, par voie d'huissier, ils adressèrent un écrit à l'administration. Ils déclarent "avoir prêté serment" avec réserve de ce qui touche "à la religion", mais ayant su qu'on leur prêtait le serment absolu "ils déclarent avoir voulu manifester leur patriotisme et leur soumission aux lois "quant aux objets temporel et politique" qu'ils n'ont pas entendu remplir la loi du serment "dans toute son étendue... parce qu'elle contenait des objets que la conscience fait un devoir de mettre à part." 6 avril 1791. Signé Guerguil. La pièce est signifiée au district de Lisle et, par lui, au Directoire à Auch -arch. de Monf. Cette rétractation devint encore plus publique par l'exil auquel il se condamna, sous le déguisement d'une modeste industrie, avec le bagage d'un peigneur de laine, il passa en Espagne.

Rentré en France, il est porté dans le tableau de réorganisation du diocèse, pour la cure de Marestaing et sa signature paraît aux registres en 1804.

M. Guerguil est, le 28 janvier, jour de dimanche, surpris d'une attaque à l'autel, après la consécration. Il meurt 3 jours après, ayant pu se confesser. Il n'a laissé de son administration, 24 ans, d'autres notes que la liste des confirmés en 1806 et 1813 - les actes de baptême et de mariage ; actes de décès omis. En voici le relevé : Baptême : 282. mariages ; 82. D'après l'état civil, sépultures : 226.

Les archives civiles de l'époque mentionnent le projet, plusieurs fois conçu, de construire ou acheter un presbytère, après réclamation infructueuse, en 1801, à l'effet d'obtenir indemnité pour le presbytère passé à la Nation. La réunion de Louberville à la commune de (*p.18.*) Marestaing, en projet dès 1805, opérée en 1824. Un long démêlé entre les deux sections, au sujet d'un pont à construire sur la rivière. Ceux de Louberville le voulaient en aval ; ceux de Marestaing en amont de l'usine - 1827 - Le pont ne se fera qu'après les années 1844.

11° - M. Fauré Jean.

Né en 1770 à Labastide-Savès, 12° et dernier fils de M. Fauré Gaudens et Dlle Moignard, il fit ses études à Gimont, sa théologie à Toulouse. À la levée en masse, il est incorporé dans les cadres de l'armée et fait la campagne d'Italie. Sous-officier, sur la voie de l'avancement, il préféra le congé et le prit pour suivre sa vocation. Reçu, après difficultés, au Grand Séminaire d'Agen, devenu prêtre, il fut économe dans cet établissement et aumônier des prisons. Rappelé par exigence de famille, il est à Labastide, tuteur des enfants de son frère. De là, il se rend utile à l'église en servant, durant 12 ans et sans traitement, la paroisse de Nizas ; devint titulaire d'Espaon, puis de Marestaing en 1828, à l'âge de 60 ans. Malgré la municipalité qui le repoussait, pour cause d'âge et d'originalité, il prit possession. Depuis la Révolution, la paroisse était sans presbytère. Après bien des démêlés, des projets, une ferme est appropriée à cette destination. M. Fauré, jugeant l'habitation insalubre, donna sa démission pour n'y pas entrer - 1843. Il se retira à Lombez, auprès de son neveu, juge au Tribunal et y mourut 3 mois après, le 14 août, même année, à l'âge de 73.

Actes de son administration.

Il fait d'abord organiser légalement la Fabrique. Les archives relatent la liste des confirmés à Monferran, 1831 - à Auradé, 1837 - à Lisle en 1840 - à Marestaing en 1843. Il obtint de Rome : 1° la faveur de l'autel privilégié pour la chapelle du Mont Carmel. 2° l'érection de la confrérie du Carmel qui avait jadis (*p.19.*) existé - 1666 - date de la construction de la chapelle votive. 3° la relique de Ste Quitterie, incrustée au buste. Le tout en l'année 1837.

Arch. relig. texte ou copie des concessions.

En 1841 eut lieu l'érection du via Crucis, par M. Serres, vicaire de Lisle. La prière de l'Octave des morts, même date. *Arch. relig. texte ou copie.*

Plusieurs travaux, auvent - bas-côté au midi, tribune, dont le solde est attribué à M. le curé, ont été faits, disparus plus tard.

M. Fauré fut un prêtre simple, pieux, zélé, aimant les pauvres, donnant, mais sans discernement. La critique n'a relevé dans sa conduite aucun défaut essentiel. Il eut une teinte d'originalité. Faut-il l'en plaindre ? Mais n'est-elle pas la vertu des saints ? On ne peut souhaiter à la paroisse que d'avoir des pasteurs qui lui ressemblent. ⁽⁴⁾

(p.20.)

12° - M. Fourment Alexandre.

Né à Lombez le 26 février 1806, après les premières études faites à Gimont en partie et en partie, depuis 1821, au Petit Séminaire d'Auch, jusqu'à la Philosophie inclusivement, il fit sa théologie au Grand Séminaire de la même ville. Son cours terminé, il est appelé à professer au Petit Séminaire - 1830 - et ordonné prêtre, à Agen en décembre 1831.

Après quatre années de professorat il est nommé à la cure de Thoux, canton de Cologne, qu'il occupa durant 8 ans. Il la quitte pour reprendre à Gimont, sa carrière de l'enseignement, collaborateur de M. l'abbé Pandellé, supérieur du collège de cette ville - 1842 - Sa santé l'ayant obligé de quitter - 1842 - il est appelé à la cure de Touget où il ne fit que paraître. Il eut la faiblesse de désertir le poste, à la suite de certaines résistances de la part de la population et sur le conseil d'ami plus lâche que lui.

Après quelques semaines de délaissement bien mérité, l'autorité le nomme à la cure de Marestaing - 1843 - Des difficultés sérieuses l'y attendaient à l'occasion du presbytère à assainir. Il combat vaillamment, mais sans succès. Ce voyant, les supérieurs le nomment à Frégouville ; il n'y entra pas, le titulaire ayant retiré sa démission - 1845 - Le presbytère était mis en état quand en 1854, il est transféré à Auradé. Autre difficulté, la population qui désirait un autre prêtre, se montra si hostile qu'il a maintenu à Marestaing où il écrit ces notes - 1881.

En répondant au questionnaire, je noterai les faits que je trouverai sur mon chemin, durant mon administration.

(p.21 à 24.) Notes réduites pour l'autorité. (j)

(p.25.)

Art. 1^{er}

2^{ème} section :

Questions :

Combien d'églises, de chapelles, d'oratoires ou de lieux de dévotion y a-t-il dans la paroisse ? Combien autrefois ? Trouve-t-on vestiges de monuments religieux anciens ? Dire ce que sont leurs ruines, faire connaître leur position topographique. Quel est le vocable de l'église ou des églises et oratoires ? Quelle est la fête patronale ?

Réponses :

La paroisse n'a qu'une église, sous le vocable de Ste Quitterie, patronne.

Plus une chapelle domestique, avec caveau mortuaire, sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Jadis l'église paroissiale était au cimetière, sous le vocable de Ste Quitterie, patronne.

Sur le terrain de Louberville, aujourd'hui annexée à Marestaing, exista une église. St Exupère en était le patron.

Plus la paroisse de Marestaing eut jadis une chapelle votive au centre du village. Elle existe encore, mais annexée à l'église actuelle, dont elle est chapelle de la Vierge.

De l'église jadis au cimetière et de celle de Louberville, il n'en reste aucune ruine.

(p.26.)

Art. 1^{er}

3^{ème} section : Description monographique des églises.

Fondateurs.

L'église paroissiale fut primitivement au cimetière. On en voyait encore quelques restes, en pisé, au commencement de ce siècle. - Voir le cadastre de 1670. Sa position au levant du château, donne à croire que les châtelains en furent les fondateurs. D'après cette donnée, elle aurait été fort ancienne puisque les seigneurs datent ici d'une époque antérieure aux Templiers. (XI^{ème} siècle)

Chapelle votive.

En 1666, M. Ponsin étant curé, fut bâtie, au centre du village, une chapelle votive. Le 25 mars, acte est passé devant M. Petit notaire, aux termes duquel le sieur Darolles Arnauld, meunier, s'oblige à bâtir à ses frais, une chapelle de dimension fixe - longueur : 5m 33 - largeur : 4,45 - haut : 3,55 - et les habitants y nommés s'obligent en leur nom et au nom de la communauté de l'entretenir en bon état, à perpétuité, et font fondation d'une somme de 3 livres pour y faire célébrer une messe solennelle avec diacre et sous-diacre, le 25 mars de chaque année, sous rigueur de justice - arch. comm. entre mains privées. Donne aussi Arnauld Darolles, une pièce de terre à la chapelle - 36 ares - à charge de 7 messes annuelles dans la dite. Sur présentation de la requête,

⁴ Relevé des actes de catholicité, sous M. Fauré : Naissance, 134 - Mariages, 54 - Sépultures, 128.

l'évêque approuve et la fondation et de plus, l'engagement pris par la communauté de l'entretenir. Sont réservés les droits du curé et défense est portée d'y administrer les sacrements.

M. Ponsin est délégué pour bénir la 1^{ère} pierre, donné à Mansempuy le 20 avril 1666. Combis, Vic. Gén. signé. (p.27.) La chapelle fut bénite deux ans après, par le même Vic. Gén. qui retient la délibération pour en assurer les clauses.

26 septembre 1668. Combis Vic. Gén. et curé de Mansempuy, supplique et procès-verbal de la bénédiction sont en texte original - arch. comm. entre mains privées. La requête et l'acte portent : chapelle du Mont Carmel. La terre est donnée à la chapelle du Mont Carmel. On trouve aux actes mortuaires la désignation de confrère, tout autant de preuves de l'existence de la confrérie en ce temps. Elle a été rétablie en 1837.

Le fondateur, avant de mourir, dota la chapelle d'une cloche qui fut bénite, le 3 novembre 1680 par M. Castères, V. G. de Lombez. - procès-verbal de la bénédiction - arch. parois. p.20.

La chapelle a servi de sépulture au fondateur mort en 1675 - V. arch. parois. 19 - et à plusieurs autres, mais sans pierre ni inscription - acte mortuaire - passim -

La chapelle a été annexée à l'église actuelle : c'est la chapelle de la Ste Vierge.

Église paroissiale.

L'église paroissiale a été bâtie en 1754, sous M. Duffourc, suivant acte passé entre la communauté et l'entrepreneur devant notaire - 18 avril 1754 - Elle est bâtie en pierre de la contrée, mauvaise qualité et briques, à mortier de chaux et sable, mais de mauvaise qualité.

La main d'œuvre - murs 64 cannes carrées - et le clocher - 29 cannes carrées a coûté, pour le tout : 245,80c.

Modification.

Elle en a subi plusieurs. La 1^{ère} est de 1841 : la chapelle du midi fut prolongée, en basse nef, jusqu'au mur du couchant. Fut bâtie alors la sacristie du midi.

2^o modification - 1849 - division de la basse nef en chapelles isolées.

3^o modification : construction de la chapelle du purgatoire et des fonts baptismaux. Ceux-ci existèrent (p.28.) d'abord au fond de la nef, dans une cloison en bois, plus tard dans la chapelle du confessionnal.

4^o 1870 : c'est la plus importante. La hauteur des murs a été portée de 5 m. à 7 sous lambris. On a ouvert la baie centrale du pan coupé. Alors a disparu la pierre commémorative de la construction portant ces deux initiales : R.L. et le millésime 1754 - reconstruite, parce qu'elle était transférée du cimetière au village.

La dite pierre a été remplacée par une plaque en fonte, commémorative de la construction et de l'exhaussement, avec cette inscription : bâtie en 1754, exhaussée 1870. Elle est incrustée au pan coupé, midi.

Clocher.

Sa forme primitive fait un éventail dont le carré, jusqu'à 5 m de hauteur était en mauvaise pierre de la contrée et l'éventail en brique. La hauteur totale, du sol au sommet mesurait à peine 14 m. Il a été, en 1873 et 1874 remplacé par une tour octogonale superposée au mur du vieux clocher et en saillie extérieure de l'église.

Dimensions.

Face du carré 4,20 - élévation dudit 10 m, divisé en deux hauteurs, séparées par un cordon, au-dessus duquel ouvre une large rosace. L'octogone a deux rangées de croisées séparées par un cordon et mesure 10 m, y comprise la corniche. Au-dessus s'élanche la flèche - 10 m - avec couronnement en pierre et croix simple.

La tour est bâtie en briques neuves, mortier à chaux et sable. La clef des ouvertures et le couronnement, sont en pierre d'Angoulême.

Dimensions des murs : aux fondations, épaisseur : 1 m 30 - carré jusqu'au cordon : 0,80 - du cordon à l'octogone : 0,70 - octogone : 0,60 - flèche : 0,30.

(p.29.) Au niveau du seuil, à gauche en entrant, a été bâtie dans le mur, une boîte en plomb qui renferme le procès-verbal de la construction, revêtu de nombreuses signatures, et deux pièces de monnaie argent : l'une à l'effigie du pape, millésime 1870 - l'autre à celle de la République - 1871 - forme actuelle du gouvernement.

Pour donner plus de base à l'édifice, la tour a été flanquée de deux tourelles, forme carrée, dont la flèche atteint à la première rangée des ouvertures. Le coût : 7.555,70c - a été soldé d'impôt communal pour une somme de : 1.158,45 - secours de l'État : 500 - libéralités privées : 5.500 - ressources par quête : 417,25.

Chapelle domestique. ⁽⁵⁾ ^(k) (p.30.)

(p.31.) Monument à la Vierge. ^(l)

Forme de l'église. ^(m)

La forme primitive fut une nef à croix latine, terminée par un chœur à pans coupés.

La forme actuelle, après les modifications ci-dessus est : la même nef terminée par un chœur à pans coupés. Dans le chœur, ouvrent deux sacristies, nord et midi. Dans la nef ouvrent, au midi la chapelle de Ste Quitterie, celle du confessionnal, le local des chaises. Au nord, la chapelle de la Ste Vierge, jadis chapelle votive, celle du purgatoire, les fonts baptismaux.

⁵ Voir notice sur Louberville. (T.1^{er}, p.50)

Dimensions.

La nef orientée du couchant au levant, mesure, le chœur compris, d'étendue : 18 m 50 - de largeur : 7,25 - de hauteur sous lambris : 7. Au lieu de voûte, elle a un lambris, divisé par arcs doubleaux à couvre-joints, reposant sur corniche. Le tout en bois peint. Un lambris mural règne autour de la nef et du chœur.

Chœur.

Le chœur a 5 pans coupés.

(p.32.) Cloches.

L'église eut plusieurs cloches, 2 au moins. En l'an 5, elles furent portées au district à Lisle - arch. comm. - une seule a été rendue, elle est au clocher.

Cloche à anse, contrepoids en bois. Porte le millésime 1737, date sans doute de la coulée. Poids : 200 kg environ.

Inscription.

† P.=M.G.R. "parrain Monseigneur" Jean-Henri de Preissac de Marestan (sic) marquis d'Esclignac, comte de Lavie - Lavit sans doute - vicomte du Cogotois, baron de Marestan.

M. "Marraine" Dame Jeanne de Chavigni, marquise d'Esclignac. 1737.

L'inscription occupe trois lignes circulaires dans le voisinage des anses.

Correspondant aux anses, sont 5 palmes espacées dans la circonférence.

Au-dessous de l'inscription, à la face du levant, est dessiné, en relief, le Christ aux anges ; à la face du couchant, la Ste Vierge, entourée d'anges et fleurdéliée.

Dans le bas, en bordure, sous le Christ : sit nomen domini benedictum.

Sous l'image de la Vierge : Jean Esparseil, syndic.

Art. 1^{er}

5^{ème} section : Cimetière... (n)

La paroisse n'a qu'un cimetière qui doit être fort ancien. Sur l'ex-paroisse de Louberville est un terrain vacant, abandonné à la profanation, qui fut le cimetière de ce lieu. Enfin le caveau de la chapelle de Robineau.

On voit quelques fois quelque étincelle lumineuse se dégager, en temps de chaleur, de la terre du cimetière. On ne manque pas alors de publier qu'on a vu une lumière au cimetière. Les gens simples se figurent que c'est un signe, on s'en effraye, on a peu de confiance en la science qui explique ce phénomène.

(p.33.) Un bruit, un peu insolite, entendu dans la maison, après un décès, quelques gouttes de sang vue, dit-on, n'importe où, n'importe sur quel objet, un songe, un cauchemar, de prétendues visions, sont réputées "avertissement donné aux vivants par les morts" à suite desquels on demande des prières pour les défunts.

Fin du questionnaire pour 1881.

Art. 2^{ème}

1^{ère} section : Pèlerinages. (6) (o)

(p.34.)

Art. 2^{ème}

2^{ème} section : Souffrances de la paroisse à diverses époques.

Anglais.

Il reste une tradition vague des ravages des Anglais à Marestaing et Gaillarvielle.

Albigeois.

D'autre part, elle fut menacée par les Albigeois auxquels le seigneur de Marestaing dut se soumettre et le comte de Lisle, leur livrer son fils pour otage. (*Montlezun T.2 p.293.*)

M. du Bourg fait peut être allusion à ces faits, quand il dit qu'après désastres, les seigneurs de Marestaing et Gaillarvielle, unissent leurs efforts pour élever une bastide qu'ils appelèrent Marestaing-neuf, à la place des villes primitives de Marestaing et Gaillarvielle. (*Hist. du Grand Prieuré p.242.*)

Protestants.

Louberville, ex-paroisse, n'ayant plus d'existence paroissiale depuis le XVI^{ème} siècle, ex-commune sans existence civile depuis 1825, eut son château et son église incendiés, au temps des protestants - *Tradition. Arch. privées de Robineau.* Le dernier pan de murailles pisé a disparu au commencement du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, le souvenir de la paroisse se résume dans le cimetière, vacant où s'élève une croix, signe de la destination sacrée de ce lieu.

Révolution de 93.

Marestaing eut à souffrir comme les autres lieux.

Illuminés.

La secte y fut représentée par deux paroissiens dont l'un est mort dans le schisme.

⁶ voir notes T.1 p.103 et T. 2 p.98.

Art. 2^{ème}

3^{ème} section : Établissements religieux.

En 1167, Athon d'Escorneboeuf donne à la milice du Temple, à Pierre d'Astugue, Maître (p.35.) de la Province de Toulouse, son riche fief de Tizac, situé à Gaillarvielle, sur Save. De son côté, la puissante maison de Marestaing, fait cession aux Templiers de la seigneurie sur une portion de son territoire. En 1263 a lieu la réception du chevalier de Marestaing comme donat dans l'Ordre du Temple - *Du Bourg p.241.*

De cette double donation, résulte la copropriété des Marestaing et des Templiers sur le moulin et autres terres. - par ex. le chibalé, corruption de chevalier ; le templé - *Voir Hist. des 3 seigneuries p.54*

À la destruction de l'Ordre, la propriété passa aux chevaliers de St Jean de Jérusalem, puis de Rhodes, enfin aux Maltais, jusqu'en 93. - Quitt. anc. privées de fermage, Fournier au nom du Grand Prieur de Malte et de d'Esclignac, seigneur de Castillon, auquel la baronnie de Marestaing était échue en vertu d'un testament avec clause de substitution fait en 1499, par le dernier des Marestaing en faveur de Jean-Jacques d'Astarac Fontrailles. - *Arch. comm. - Revue de Gasc. N° de mars 1881.*

C'est la famille de Preissac d'Esclignac, descendant, à deux cents ans d'existence, d'une sœur de Jean de Marestaing - auteur dudit testament avec substitution - qui obtient, après un procès célèbre, la baronnie de Marestaing. - *Revue de Gasc. N° de mars 1881. p.224 - Pays de Cogotois.*

Lignée.

Jean de Marestaing, testateur 1499.

Jean-Jacques d'Astarac Fontrailles, neveu de Jean, héritier de lui

Michel d'Astarac Fontrailles.

De Michel Benjamin d'Astarac Fontrailles

Louis d'Astarac Fontrailles ⁽⁷⁾ (meurt sans enfant) et lègue (p.36.) ses biens à

Jean-Paul de Rochechouart Faudoas - Test. du 4 mars 1677.

Sa mort est 1677, 17 juillet (la Revue dit mort 1777. Il y a évidemment erreur). Ouverture du procès, à l'occasion de la substitution, gagné par Preissac d'Esclignac, descendant d'une sœur de Jean de Marestaing, laquelle fut mariée à Manaud Preissac d'Esclignac, vers la fin du XV^{ème} siècle. - *Arch. privées.*

Commanderie.

Les Templiers étant donc propriétaires à Marestaing, en vertu des donations - 1167 - Marestaing eut une Commanderie dès 1212. Du Bourg donne le nom des Commandeurs jusqu'en 1220 - *Hist. du Grand Prieuré p.244.* - En 1228, elle relève de la Commanderie de Larmont sur Save - Haute Garonne - l'une des plus importantes - de la maison de Toulouse. Après la destruction des Templiers, la commanderie de Marestaing passe dans la chambre prieurale de Toulouse.

Mais vers le milieu du XV^{ème} siècle, Marestaing fut érigée en commanderie - 1450 - séparée. Cent ans plus tard, elle rentre dans l'apanage du Grand Prieur. - *Voir Du Bourg, le nom des titulaires en cette 2^{ème} période - p.245.* - Détachée une deuxième fois de cet apanage, elle rentre dans la commanderie de Larmont.

Confréries.

Avant 89 : 1^o - Confrérie du Carmel, sous le vocable de laquelle fut construite, au sein du village, en 1666, une chapelle annexée plus tard à l'église, bâtie en 1754. C'est la chapelle de la Vierge. 2^o - du Rosaire (statuts inconnus). De nos jours : 1^o - celle du scapulaire, rétablie par Bref Pontifical, à la demande de M. Fauré, curé, 1837. Sans statuts. 2^o - celle du Rosaire, avec statuts ordinaires.

(p.37.)

Art. 2^{ème}

4^{ème} section : Instruction.

Avant 89, l'instruction paraît avoir été répandue, à en juger par les signatures apposées aux actes de catholicité. La paroisse avait à la fin du XVII^{ème} siècle un prêtre à gages, chargé de tenir école (Il n'est pas dit si c'était école de garçons). On peut élever aux 2/3 le nombre des personnes sachant aujourd'hui lire et écrire.

Art. 2^{ème}

5^{ème} section : Mœurs et coutumes.

Toute invitation doit précéder de 8 jours au moins la réunion de la famille. Dans les repas funèbres, exclusion de viande rôtie, de vin fin, de café - au moins aux réunions rurales. Nombre de 13 à table est pronostic de mort de l'un des convives. Vase à sel versé sur table est annonce de malheur. Au jour de Pâques, omelette au lard. On rôtit le poulet, le soir de la Toussaint pour la réussite des couvées. Le Vendredi-Saint, au matin, après adoration au monument, visite individuelle en silence : 1^o - au cimetière, 2^o - à la croix de station dominicale, d'où rentrée à l'église. On va au devin, pour guérison, pour conjurer le mal, pour trouver chose perdue ou volée. Le devin prescrit messe pour parents morts depuis centaines d'années et offrande d'un pain béni.

Pour guérison, fouler la rosée au jour de la St Jean. (p.38.) cueillir des herbes, au même jour, mais avant le soleil

⁷ N'est pas dit, fils de Benjamin.

levant et pour celles des croix fixées à la porte des maisons. Bénédiction de certaines herbes à la fête de St Roch. Planter dans les champs, rameaux bénis - in dominica palinarum. On donne aux animaux malades le pain béni à la messe de minuit.

Art. 2^{ème}

6^{ème} section : Mariages...

Pratiques de piété : confession - ordinairement communion.

Superstition : à la cérémonie religieuse, l'époux, sous peine d'abdiquer la maîtrise, doit se mettre à genoux sur un pan de la robe de l'épouse. Cette pratique se perd, car les époux occupent des chaises individuelles.

Préjugé sur le jour : épouser le lundi, c'est s'enlever l'espoir des secondes noces. Diction : dilus jamais plus.

Baptême : on dit d'un homme heureux dans ses entreprises : il est né vetu : nechut tout bestit. Après le baptême, le nouveau-né est déposé sur l'autel de la Vierge, après l'Évangile in principio. Contre la peur ou les maladies, pour la dentition, prières, surtout à certaines églises où l'on fait toucher des objets bénis ou des reliques. Dans la contrée - à Cazaux, contre l'anémie. À Samatan pour la dentition. À Cologne pour la vue. Pour la dentition, on prie le prêtre de promener sur les gencives le doigt consacré à l'ordination. (p.39.)

Funérailles : on estime la mort prochaine quand certains oiseaux chantent autour de la maison d'un malade. Ouvrir la fosse, la veille d'une sépulture, cause la mort d'autres personnes. On se lave les mains, au retour du cimetière, sur la porte de la maison mortuaire. Pourquoi ? ignoré. On élève sur la tombe une croix, bois, pierre ou métal ; on y prie surtout au soir de la Toussaint. Après les funérailles, prière à la maison mortuaire. Après le décès, neuvaine : sonnerie à glas, le matin, à midi, le soir, et ordinairement, pendant les 9 jours. Au 9^{ème}, messe pour le défunt et assistance de quelques membres de la famille. Messe du 30^{ème} jour, s'il n'y a pas neuvaine, messe de bout dans tous les cas. À chaque cérémonie funèbre, messe chantée baisement de la croix, accompagnée d'une légère offrande, quête pour les âmes du Purgatoire. Invitation de la parenté, réunion familiale à la maison. Apparition de lumière, taches insolites sur les meubles, bruits nocturnes, grattage au plancher, aux murs, sont signes que les morts demandent des prières. On en acquitte, on fait dire des messes.

Art. 2^{ème}

7^{ème} section : Sorciers.

Dans l'opinion qui s'affaiblit chaque jour, un sorcier est une personne qui, sans toucher, a le pouvoir de donner le mal. On rit du loup-garou plus qu'on n'y croit. Ce n'est plus qu'un espiègle qui, à l'aide d'un déguisement se propose de faire peur aux esprits faibles. (que veut dire : porter le juif) au verso l'explication. (p.40.) On annonce comme gros événement, à un esprit faible qu'on a trouvé un mort, juif riche, et qu'un gros prix sera donné à celui qui le portera en certain lieu désigné. Or le juif n'est autre chose qu'une caisse préparée d'avance, remplie de terre ou de sable. On la charge sur les épaules de l'imbécile qui a accepté. On arrive au lieu convenu, la caisse est ouverte et il voit, mais trop la mystification dont il est l'objet. Il en est pour sa peine. Il est le seul de l'assemblée à ne pas rire.

Art. 2^{ème}

8^{ème} section : Veillées.

De famille : pour certains travaux, par ex. dépouiller, égrener le maïs, dévider le fil.

Danses : Publique, à la fête locale, en plein air, avec musique, à corde, en cuivre et tambour. Aux jours et au temps des Rois, en chambre sans musique. - Particulière, à l'occasion des travaux susdits, sans instrument, aux noces avec musique. Ce qui s'appelait ménétrier, est dit aujourd'hui musicien. (p.41.)

Art. 3^{ème}.

Histoire féodale et seigneuriale.

Marestaing eut deux châteaux, l'un aux village, l'autre à Gaillarvielle. Le premier sis à l'endroit dit Castet, était entre l'église, au levant - elle était au cimetière - et les habitations, au couchant. Il n'en reste qu'un souvenir traditionnel et la trace des fossés circulaires dont il était enceint. Des vieillards morts depuis peu, disaient que le pont-levis était au levant, attenant à un terrain aujourd'hui communal. (Voir Hist. des 3 seigneuries p.51.)

... (p)

Athon d'Escorneboeuf et les seigneurs de Marestaing ne furent pas les seuls bienfaiteurs dans la contrée. Parmi d'autres, dans les comtes de Lisle, l'un d'eux, Folquier de La Tour et sa femme, Dame Longue, fille de Bernard de Lisle, firent donation aux Templiers de leur château de Patras, "situé dans le bourg (*sic*) de L'Isle-Jourdain, entre les barrières de la ville et l'église St Martin". Le Prieur de cette église, Pierre de Montaut, leur dispute cette possession, mais leurs droits furent maintenus par jugement des consuls, présidés par le viguier de cette ville pour le seigneur de Lisle - 20 avril 1240 - *Du Bourg p.242*.

(p.1.) nouvelle numérotation.

Histoire civile de Marestaing.

Le titre d'histoire que je donne à ces lignes a tout un air prétentieux.. Je tiens à les venger de ce blâme. Mon intention, en les écrivant, a été de présenter les événements, les faits, avec quelque suite dans leur origine, leur développement, leur dénouement. De là, la forme de récit se rapportant au même fait, au même événement et le dégageant des faits divers qui en auraient entravé la narration. Quand on n'écrit que des notes, on enregistre les faits par rang de date, au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Ce recueil de notes est déjà fait, à l'aide de documents manuscrits, copies, plusieurs originaux - écrites sans liaison, sans rapport au passé, dont elles seraient la conséquence, ni à l'avenir dont elles seraient le précurseur. Il forme 4 tomes :

1° - notes prises sur archives publiques.

2° - notes de 1655 époque la plus reculée de nos documents, à 1843.

3° - notes abrégées de la 1ère période, 1843 à 1879.

4° - notes développées de 1843 à 1880.

Pour la période antérieure à 1655, il y a absence presque complète de document ⁽⁸⁾ sauf quelques faits historiques. Aussi ce que je dis de cette première époque, sur l'origine, le nom, les antiquités de Marestaing, je le dis sur présomption personnelle ou sur déduction. Pour les mœurs des temps anciens, je les infère de celles des temps présents - en réservant les sentiments religieux - par la raison que les mœurs ne se transforment pas radicalement dans un peuple, mais qu'elles peuvent se modifier sensiblement.

(p.1.) à partir de ce point du manuscrit, la numérotation des pages recommence au n°1.

Histoire Civile

La paroisse de Marestaing appartient pour le civil à l'arrondissement de Lombez, au canton de L'Isle-Jourdain, au département du Gers. Actuellement, elle se compose de deux sections : la section mère et la section de Louberville, ancienne commune annexée en 1823.

Les limites sont : au couchant, du ruisseau d'en Ponsin, par la contrée de Lalleman et d'Estampes, ligne séparative de Marestaing et de Monferran ; nord, ruisseau de Peyblanc - c.à.d. poisson blanc ⁽⁹⁾ - Ligne séparative de Castillon et Marestaing ; levant, de l'embouchure du ruisseau de Peyblanc, dans la plaine, barade du Brana, jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la Boulouse.

Tel fut le territoire de Marestaing dans son état primitif, touchant à celui de Monferran, par une pointe à celui de Frégouville, à celui de Castillon, d'Endoufielle et de Louberville. Il s'agrandit de celui de Louberville en 1823. À cette date s'opéra la réunion de Louberville à Marestaing et, dès lors, la commune actuelle de ce nom, a reculé sa borne au nord, jusqu'à la ferme du Cassé et, au couchant, jusqu'à la ferme de Lasseran et d'Enpeybaqué. Les autres limites demeurant les mêmes que ci-dessus. M. Monlezun - Hist. de la Gasc. - donne à plusieurs localités du pays, une étymologie (p.2.) prise de la langue celtique. N'ayant pas la science de cette langue, je la cherche ailleurs ; si elle n'est pas savante, elle sera plausible.

Comme on le voit, dans l'usage ordinaire, le nom des lieux, habitations, champs, ville, bourg, se prend de la position topographique, de la nature des produits, des événements dont ils furent le théâtre, usage consacré par l'Écriture Sainte. Ainsi, un village placé sur une éminence, a nom générique : mont, ajusté d'un nom spécifique, aigu, blanc, brun, clair, etc. De là, montégut - monbrun, etc. Ces noms parlaient aux yeux et, à défaut d'écriture, se conservèrent par la tradition. De là encore, le changement d'appellation provoqué par des circonstances nouvelles, des créations récentes. Dans cet ordre est la pièce du Chibalé, nom dérivé des chevaliers du Temple - Laquelle dut avoir un autre nom, avant de passer dans la propriété de l'Ordre.

Je pars de ce principe pour trouver l'étymologie de Marestaing. La tradition porte que les terrains, autour de l'usine, effondrés par les eaux, présentaient une surface entrecoupée de petits îlots, des mares d'eau stagnantes. D'où l'analogie - qu'on la pardonne - du grand à l'infiniment petit : mare stagnan : ou mare-étang. De ces deux

⁸ Voir Du Bourg - Monlezun - Revue de Gascogne.

mots, on arrive facilement à un seul mot - Marestang - En élidant l'"e" muet du mot mare et en conservant le "s" du mot patois : estang. Dans l'orthographe récente, on écrit Marestaing par l'addition d'un "i".

Cette étymologie me paraît fort acceptable quoique l'esprit des livres ne la justifie plus. Les îlots, les ajoncs, les mares ont disparu. À la place de ces marécages où le crapaud, l'aspic, le serpent, se donnaient rendez-vous ; à la place de ces étangs alimentés par la moindre crue des eaux, où le citadin et le villageois, (p.3.) l'homme et l'enfant, prenaient gaiement la carpe savoureuse, l'anguille gluante, le barbeau délicat, le goujon ventru, imprudents qui s'étaient oubliés dans la plaine à la retraite des eaux, s'étend comme une nappe, une campagne riante. Placez-vous sur le coteau voisin et regardez. Devant vous c'est la prairie diaprée de fleurs et de verdure, c'est le champ déguisé sous la moisson qui le jaunit, c'est le maïs à la tige robuste qui étale ses larges feuilles pour boire la rosée, le saule qui déploie son parasol sur le moissonneur fatigué, le vigoureux carolin qui dévore l'arbre né à ses pieds, l'orgueilleux de la rive, le peuplier d'Italie qui élance, au-dessus de tous son front svelte et hardi, mais trop souvent frappé de la foudre. On dirait un pic dominant les montagnes, ses vassales. C'est partout une végétation riante, des produits plantureux, des formes colossales, une nature riche qui réjouit l'œil, qui remplit le grenier.

En amont, la belle rivière de Save, descendant à travers de gracieuses sinuosités, ses eaux bleues, en temps calme, mais les roulant épaisses et hautes, en temps de crue, alors qu'elle s'impatiente des digues qui les contiennent. En aval, les eaux sautillantes, échappées de l'usine, qui frappent les rives sans cesse minées, et décrivent de larges courbes que l'œil devine au loin, à la rangée d'arbres qui encadre la rivière.

Mais d'où vient à la plaine cet état différent de l'état primitif ? De l'intelligence, du travail, du progrès, plus que du besoin.

De l'intelligence : l'homme comprit qu'il devait à son honneur de disputer la propriété aux animaux immondes. Sous cette féconde inspiration, la terre est déplacée, les mauvaises herbes arrachées, les aspérités nivelées, les ravins comblés. Le niveau ainsi établi, rejeta dans le lit, l'eau qui couvrait le sol en temps d'inondation.

Du progrès : il a avancé, il avance encore, celui-ci était des plus élémentaires. S'il fut longtemps à se (p.4.) produire, il faut en accuser la routine. On était fait à cet état de choses, on était peu soucieux d'en sortir. On ne songeait pas au remède, dont l'application offrait d'ailleurs quelque difficulté née de la topographie des lieux. Il y a en effet, dépression de terrain dans la partie de la plaine qui appartient à Marestaing. On le connaît à l'élévation facile des eaux en temps de crue, à la lenteur de leur retraite après l'inondation. De là, le dicton que "Marestaing porte la tombée de l'eau". Des travaux hydrauliques, le curage du lit, l'enlèvement des broussailles et des arbres excrus sur les berges, ont atténué des maux plus réels dans les temps passés.

Le progrès a emmené par le travail, la transformation des lieux. L'homme s'est mis résolument à l'œuvre, aidé dans la besogne par l'intérêt privé. La soif du bien-être a remplacé chez lui, les goûts simples et bornés qui firent longtemps son bonheur. Chaussé de sabots, vêtu de bure, nourri d'un pain commun, il était heureux d'une médiocrité qui réalisait pour lui l'idéal de félicité adjugée par Virgile à l'homme des champs. Est-il plus heureux aujourd'hui, nourri avec délicatesse, vêtu avec luxe ? Non quoiqu'en dise une civilisation outrée, des mœurs légères qui nous taxeront de rétrograde. Non, car le bonheur, alors comme aujourd'hui, comme toujours réside dans le contentement de la médiocrité. L'inquiétude, le malaise naissent des désirs incessants et inassouvis. Avec peu, on était heureux parce qu'on était satisfait ; avec beaucoup, on est malheureux parce qu'on voit s'ouvrir toujours devant soi des horizons qu'on n'atteint jamais.

Voilà pourquoi nous avons dit que cette transformation ne fut pas le résultat du besoin. La population, d'après les statistiques de naissances et des décès - 18 à 20 - était égale à la (p.5.) population actuelle. Elle vivait facilement sur une superficie qui fournit de nos jours aux besoins bien autrement développés. Car aujourd'hui, on n'est pas satisfait si, après le confort de la vie, des vêtements, du logement, on ne prélève, sur le fonds, des excédents destinés à l'agrandir. Alors, comme aujourd'hui, le rendement répondait au travail ; le travail aux besoins. Seulement, en ces temps, les besoins étaient restreints, aujourd'hui, ils sont excessifs, parce qu'à côté des besoins réels, on s'en crée de factices.

Origine de Marestaing.

Elle n'est révélée par aucun titre. L'existence des seigneurs y est fort ancienne. Mais sont-ils les auteurs de la commune ? C'est à présumer. Dans ces temps reculés, les seigneurs résidaient près de l'église - ainsi fut à Marestaing, on le verra plus bas - Alors, ils en furent souvent les fondateurs et, dans ces temps de foi, ils aimaient à s'en faire les gardiens. Assez près d'eux, pour trouver secours au besoin, dans ces époques d'incessantes hostilités, assez loin pour n'être pas troublé dans leur quiétude seigneuriale, ils groupaient quelques habitations dont le château était le centre. C'est l'origine de bien des villages, ce fut peut-être celle de Marestaing. À titre de fondateurs, ils prirent le nom de la localité, ce qui était d'usage, si ce n'était pas de rigueur. La vie seigneuriale se manifeste à Marestaing, dès avant le XII^{ème} siècle - à cette époque la maison seigneuriale est dite puissante et ancienne - Elle dut y avoir son château. ⁽⁹⁾ Car qui dit seigneur, dit château. (p.6.) - *Mention marginale : page annulée. (p.7.) suite du texte annulé - (r) (p.8.) ...*

⁹ Je l'appelle l'ancien : fondé probablement par le seigneur.

Mais les deux places "Marestaing et Gaillarvielle" ayant subi des désastres - on ne dit pas à quelle occasion ⁽¹⁰⁾ - les seigneurs de ces deux "villes" réunissent leurs efforts pour élever à la place une bastide. Transaction et arrêtée - 1270 - entre Bernard de Marestaing, d'une part et Hugues de Radulphe, Commandeur de Toulouse au nom des Templiers, pour Gaillarvielle, d'autre part, de partager à eux deux la juridiction de la ville qu'ils s'engagent de bâtir à frais communs. Chacun aura dans son enceinte - sans doute ligne tracée autour de la future place - une motte - pour y établir château (*p.9.*) et fossé, avec charge aux habitants de la bastide d'aider le seigneur de Marestaing, s'il voulait "aller en Terre Sainte ou marier quelqu'une de ses filles" et pour autre fin. L'accord fait en 1270, entre Bernard et Radulphe pour les Templiers, reçut son exécution en 1272, par le même Marestaing, d'une part, et par Pierre de Béziers, précepteur de Toulouse, au nom des Templiers, d'autre part. En conséquence les deux fondateurs plantèrent leur pal sur l'emplacement de la future bastide qu'ils appelèrent "Marestaing-neuf".

Libertés concédées.

1° - Donation est faite aux habitants de terre, pré, jardin, terrain 4 cannes de large, huit de long pour bâtir maison dans le délai de 4 mois.

2° - Réservent les seigneurs, droit de forge et de four ; disposent de droit d'alberge et de leude.

3° - Dressent code de justice où chaque crime, délit, méfait est spécifié, avec peines y attachées, applicables par les représentants des seigneurs et par le consul. Ceux-ci juraient, étant élus par les habitants, de "garder la vie des seigneurs et leurs droits."

Ce document n'était pour le moment qu'un projet car les seigneurs promettaient pour eux et leurs successeurs, d'observer ces coutumes, "dont charte sera dressée". Cette organisation fonctionna en 1294. La cour des consuls jugea deux serviteurs de Bernard coupables envers leur seigneur qu'il voulait livrer à leurs ennemis - les Anglais sans doute - Ils furent pendus et leurs biens confisqués au profit du seigneur. - *Du Bourg p.244.* -

De cet historique, il résulte que la maison ancienne et puissante eut un château avant les désastres. Celui dont il est question à l'époque de la construction de Marestaing-neuf - que j'appelle récent - (*p.10.*) fut, ou le primitif relevé de ses ruines ou plus probablement un château neuf. Car dans la transaction il est parlé d'une "motte" et le lieu dit encore "Castet" est une éminence qui paraît faite à dessein. Si le primitif fut ailleurs, rien n'indique l'emplacement.

L'existence, le fondateur, le site du nouveau château nous sont donc connus. Il était situé entre l'église, - alors au cimetière - au levant, et l'agglomération, au couchant. La tradition cite la place du pont-levis, appuyant au terrain communal devant le château. Mais il n'en existe plus rien qu'un souvenir traditionnel et la trace des fossés circulaires dont il fut enceint. ^(s)

(*p.14.*) Ce qui est certain, c'est que le château disparaît entre ces deux dates - 1499 et 1670. Il n'est pas porté dans le cadastre fait à cette dernière date. Bien plus, cet instrument énonce la division du terrain où il exista et nomme les propriétaires des parcelles.

Après la ruine du château, la place qu'il occupa devint terre cultivée - *v. p.6.* - On y voit une passade qui la partageait du communal du levant à celui du couchant, dit de Naugé. À l'extrémité couchant de la dite, était une croix. Tant qu'exista la passade, la procession de la Fête-Dieu rentrait à l'église par le communal de Naugé. N'avait-elle pas suivi cette ligne au temps du château. Alors les seigneurs se faisaient honneur de donner transit à la procession du corpus dans leur enclos. Cela se pratique encore de nos jours. (*p.15.*)

Gaillarvielle.

Au couchant du village, ^(t)
(*p.20.*)

L'Ordre des Templiers ^(u)

fut un ordre religieux militaire, créé, sous Pascal II en 1118. Ils sont appelés ainsi de leur habitation, située près du lieu où fut le Temple de Jérusalem.

À l'issue des Croisades, ils furent dotés par les Princes et les seigneurs. Tant qu'ils furent pauvres, l'Ordre demeura fidèle à sa mission, la défense de la religion. Devenu riche, les vices entrèrent dans l'Ordre. En silence, on murmurait de leurs désordres. Mais bientôt, ils devinrent si publics, que Philippe le Bel donne ordre de les arrêter tous, au même moment ; ce qui fut fait.

Le Pape Clément V se plaint de cette usurpation sur sa juridiction de laquelle les Templiers relevaient en qualité d'ordre religieux et il appelle la cause à son tribunal.

Le roi ayant fourni le procès-verbal, 72 font au pape, l'aveu complet des crimes qui surprisent le Monde. Pour terminer le procès, un concile est convoqué à Vienne (Dauphiné) et, après un consistoire où assistèrent nombreux témoins et, du nombre, Philippe le Bel avec ses trois fils, le pape publia la bulle d'abolition de l'Ordre (3 avril 1312). Le procès visait, non l'Ordre, mais les individus. La suppression eut lieu par voie de règlement apostolique, avec inhibition pour l'avenir, d'embrasser cet ordre.

¹⁰ Guerre avec les Anglais, désastres en Gascogne par Derby, général anglais, dont le nom reste dans la tradition. Château dut périr.

(p.21.) Voici, dans cette affaire, la conduite du roi.

L'arrestation, le procès, l'interrogatoire accompagné de torture, la pénalité finale, l'initiative des supplices, fut le fait du roi. L'instruction juridique se poursuivait devant le tribunal ecclésiastique, les 4 Grands Maîtres se présentent devant les légats et avouent leurs crimes. Mais Jacques Molay et Guy, dauphin d'Auvergne, s'entendant condamner à la prison perpétuelle, démentent leurs aveux précédents, pendant que le visiteur de France et celui d'Aquitaine y persévèrent. En attendant une décision les quatre sont remis au Prévôt des marchands, mais Philippe, avant l'incident vidé, fait brûler les réfractaires sur une place de Paris.

Voici la conduite du Pape.

Il ordonne une enquête, sans torture. L'affaire est examinée pendant quatre ans, supprime l'Ordre purement et simplement, sans pénalité corporelle. L'Ordre n'avait plus sa raison d'être depuis la perte de la Palestine où il protégeait les pèlerins et les chrétiens. Le pape n'a puni personnellement personne, n'a brûlé personne. - *Darras 444 et 445* - Y a-t-il lieu à incriminer le pape ? Non.

Étaient-ils coupables ? Les procès-verbaux portent des preuves accablantes ; ils font des aveux au pape sans torture. Une présomption de culpabilité, c'est la prétention de la Franc-Maçonnerie - et l'on sait ce que vaut cette société qui se dit l'héritière des Templiers. - *Daras* -

En appelant la passion à s'asseoir sur le siège de la justice, on expose la postérité à prendre des victimes pour des criminels. - *Feller* -

Clément se prêta malgré lui. Philippe se montra, dur, haineux, vindicatif. (*Monl. Hist. de la Gasc.*)

En présence de ces opinions diverses, il faut dire : problème, doute sur la culpabilité.

Leurs biens qui étaient immenses, après la soule des frais du procès, sont attribués aux Chevaliers de St Jean, depuis Chevaliers de Rhodes, enfin de Malte. (v)

(p.23.) Puisque les Templiers ont appartenu à Marestaing par leur propriété, j'ai cru bien faire de donner, en forme de note, une courte notice sur cet Ordre. Cette note épargnera des recherches à ceux qui liront cet aperçu historique sur Marestaing.

(p.24 à 38.)

Mœurs. (w)

(p.39.)

Maisons. (x)

(p.40 à 47.)

Moulin. (y)

(p.48 à 50.)

Tumulus. (z)

(Première page non numérotée)

Histoire féodale des trois seigneuries.

Dans le territoire primitif de Marestaing il y eut deux châteaux : 1° - Marestaing ; 2° - Gaillarvielle.

Dans le territoire tel qu'il se compose après l'annexion de Louberville, en 1823, il y en eut un troisième : le château seigneurial de Louberville.

L'histoire civile de Marestaing, dans les temps anciens, n'est presque que l'histoire de ces trois seigneuries. Cependant quoiqu'il y ait double emploi, il m'a paru à propos d'en faire l'histoire à part. Ce travail sera plus complet, mieux traité, parce que chaque seigneurie y aura son article isolé de tout fait qui ne s'y rattacherait pas. (p.51.)

Art. 1^{er}

Seigneurie de Marestaing.

Marestaing ne fut pas toujours ce qu'il est aujourd'hui : une réunion de propriétaires cultivateurs, ayant en majorité une honnête aisance, âpres au travail, rudes à la peine, sobres dans la dépense, rangés pour, par là, arrondir leur propriété ; emmener le confort dans leur existence.

Marestaing eut un passé féodal et ses seigneurs dont l'existence remonte à plusieurs siècles. Ceux-ci ont-ils été les fondateurs de Marestaing ? C'est à présumer. Selon la coutume du temps, ils résidaient près de l'église. Alors, les seigneurs aimaient à s'en faire les gardiens ; ils groupaient quelques habitations autour de leur manoir, assez près pour trouver défense au besoin, assez éloignées pour n'être pas troublés dans leur quiétude seigneuriale. À titre de fondateurs, ceux de Marestaing, comme c'était d'usage, prirent leur nom de la localité.

Dans le XIII^{ème} siècle la vie féodale est épanouie à Marestaing. sous la maison puissante et ancienne déjà du lieu - Du Bourg, Hist. du Prieuré - la commune eut, au village, un château - au Castet - fondé sans doute par le seigneur : plus un château au lieu dit Gaillarvielle ; enfin elle put en revendiquer un troisième au nord, après l'annexion à son territoire, de l'ex-commune de Louberville - Arch. comm. (p.52) ou unions matrimoniales, ces voisins se querellent souvent, rentrent en bons rapports, se condamnent leurs méfaits réciproques, se font des libéralités mutuelles. Les Marestaing, au temps de la Guerre des albigeois, soutiennent Raymond IV, comte de Toulouse, en qualité de feudataire, mais sans participer à l'hérésie ; combattent pour le roi d'Angleterre, contre un favori puissant ; concourent avec le roi de France à la soumission de Lyon qui fait retour à la monarchie. Ils avaient des droits sur Frégouville, Monferran, Clermont, II ; étaient vicomtes de Cogotois, pays dont Marestaing était le centre - *Monlezun, passim - Revue de Gascogne, mars 1881.*

À la fin de la croisade contre les Albigeois, les seigneurs à l'envie se firent honneur, en témoignage de leur foi, d'enrichir de leurs donations les établissements de l'Hôpital ou du Temple. Ainsi fit Athon d'Escornebœuf, pour son fief de Gaillarvielle. (11)

La maison puissante de Marestaing ne resta pas en dehors du mouvement religieux. Le baron fit cession aux Templiers d'une portion de sa seigneurie. Trace de leur propriété reste pour l'appellation de certaines terres "Chibalé" - terre du chevalier - "Templé" - terre du Temple.

Or il advint que les deux places - Marestaing et Gaillarvielle eurent à subir des désastres - On ne dit pas lesquels, ni pour quelle cause. (12)

(p.53.) Les seigneurs des deux "villes" réunissent leurs efforts pour élever, à la place, une bastide, à frais communs. Transaction est arrêtée - 1270 - entre Bernard de Marestaing, d'une part, et Hugues de Radulphe, Commandeur de Toulouse, pour les Templiers. (13) D'autre part, avec condition que la juridiction sur la bastide serait partagée entre eux ; que chacun aura, dans l'enceinte, une "motte" pour y établir château et fossés. Le projet reçoit exécution en 1272, par le seigneur de Marestaing et Pierre de Béziers au nom des Templiers de Gaillarvielle. Le pal de chacun est planté sur le sol de la future bastide qu'ils appelèrent Marestaing-Neuf.

Ils accordèrent des libertés : donnent aux habitants terre, pré, jardin, pour constructions à bref et fixe délai ; réservent certains droits seigneuriaux ; dispensent de certains autres ; dressent un code de justice où chaque crime, délit ou méfait est énoncé, avec les peines y attachées et le mode de répression spécifié. (14) Cette organisation fonctionne en 1294, par la peine de la corde appliquée à deux serviteurs de Bernard, traités à leur seigneur.

De cet aperçu, il résulte que Marestaing est château avant les désastres. Celui dont il est question, dans la construction de la bastide, peut-être l'ancien relevé de ses ruines, ou un château bâti à neuf, car le (p.54.) lieu

¹¹ Voir plus bas, article Gaillarvielle.

¹² Peut-être Guerre des Anglais.

¹³ Déjà propriétaires de Gaillarvielle.

¹⁴ Ils en promettent la charte - n'est pas connue.

qu'il occupa "dit Castet" est une éminence "motte" qui paraît être élevée à dessein. Si le primitif fut ailleurs que sur cette "motte" rien n'indique l'emplacement.

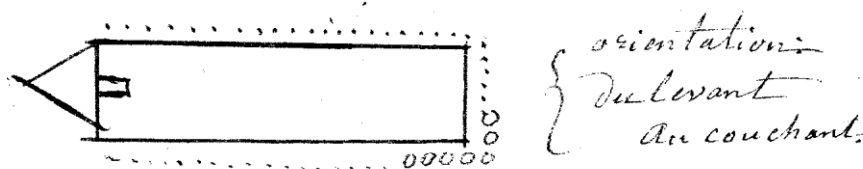
Nous sommes loin du château primitif, dont le fondateur nous est inconnu. Loin aussi du château neuf - 1272 - à cette date plus de deux siècles nous séparent de l'extinction de la famille en 1492 ou 1499, par la mort de Jean de Marestaing, dernier baron de cette race. Jusqu'à la date 1499, nous ne connaissons que deux seigneurs, Bernard fondateur de la bastide et Jean, le dernier de la lignée.

Après ce dernier, celle des nouveaux seigneurs est connue. En effet Jean de Marestaing, par testament portant clause de substitution, institue pour héritier, son neveu, Jean-Jacques d'Astarac Fonterailles et la seigneurie passe successivement de père en fils à Michel d'Astarac, Benjamin d'Astarac, Louis d'Astarac. Ce dernier meurt sans enfant et teste en faveur de Paul de Rochechouart-Faudoas (1677). Le testament de Louis est attaqué par la famille de Preissac d'Esclignac, à la suite de la substitution énoncée dans le testament de Jean de Marestaing, dont la sœur, Anne de Marestaing, fin du XV^{ème} siècle, avait épousé Manaud de Preissac d'Esclignac. Rochechouart perd le procès et, à 200 ans de distance, la famille d'Esclignac, descendant de la sœur susdite de Jean de Marestaing, en obtint la seigneurie. De ce moment, d'Esclignac se qualifie vicomte de Cogotois. Mais le nouveau seigneur n'en jouit que cent ans à peine. Il fut emporté par la Révolution - *Revue de Gascogne, 1881. (p.55.)* Pas de faits ne nous sont connus sous les successeurs de Marestaing. Car leur vie se déroula ailleurs et, par suite, fut sans intérêt pour la localité.

Donc Marestaing a eu deux châteaux : le premier détruit en temps de guerre, le second fondé avec la bastide en 1272. Mais aucun document ne dit ni l'époque, ni l'auteur de la destruction de ce dernier. Il put périr au temps des guerres de religion - XVI^{ème} siècle - si désastreuses dans nos contrées ou par le fait des Fonterailles héritier de Marestaing, lequel habita Castillon dont il fonda peut-être le château. Car ce qui en reste accuse le style de l'époque de François I^{er}.

Il est au moins sûr qu'il fut détruit après 1499 et avant 1670, année de la confection du cadastre qui mentionne la place où fut le château "Castet" en désigne les parcelles et les propriétaires.

Il ne reste de ce château qu'un souvenir traditionnel et le tracé des fossés. En voici le plan terrier.



Legende { ligne pointillée... fossé circulaire
 ligne à 0000 partie de l'ancien fossé, conservée à l'état de Mare Commune.
 = place du pont-levis.
 < Communal au levant, tirant vers l'église et cimetière.

(p.56.)

Art. 2^{ème}

Gaillarvielle.

Au couchant du village de Marestaing, à égale distance de Monferran, sur une éminence d'où l'horizon se développe au loin, est une ferme portant le nom de Gaillarvielle sur le territoire de Marestaing.

En 1167, un chevalier gascon, Athon d'Escornebœuf, suivant le courant de l'époque qui portait la noblesse vers le corps religieux, donna à la sainte milice du Temple, à Pierre d'Astugue, maître de la province de Toulouse, avec sa personne, son riche fief de Tizac, situé à Gaillarvielle, près de la Save - *Du Bourg*.

La cession ne parle pas de château, mais il est probable que le fief en eut un, car il est dit dans *Du Bourg* que "la place" eut à souffrir des désastres de guerre - voir art. *Marestaing* - comme celle de Marestaing. Les deux places furent relevées de leur ruine et la bastide nouvelle, dite *Marestaing-neuf*, eut château sur les "deux places". *Du Bourg* - Voir plus haut art. *Marestaing*.

Mais la maison actuelle fut-elle le château du fief du Tizac ; fut-elle château construit ou relevé après les désastres - 1272 - au nom des Templiers ? On ne le soupçonnerait guère ; on en dirait plutôt une ruine. Car si nous en jugeons par d'autres châteaux qui, en notre Gascogne, ont joué quelque rôle dans les guerres

seigneuriales et favorisé la résistance des seigneurs contre leurs suzerains, même couronnés, il y a tout un abîme entre le château ⁽¹⁵⁾ de Gaillarvielle et ceux d'autres lieux où on les voit encore, là, conservés dans leur état primitif, ailleurs à l'état de ruines imposantes.

(p.57.) Dans la construction de Gaillarvielle, partie en mauvais matériaux, partie en torchis, rien n'accuse une place importante, ni un passé glorieux, malgré la prétention banale, autant que ridicule, du bourg de Monferran-Cogotois, qui débite encore de nos jours, que de Gaillarvielle à Monferran, les habitations se touchaient.

Il est acquis par l'histoire du Prieuré que Gaillarvielle eut son château après 1272. La tradition locale l'appelle pompeusement "château-fort" mais dans la ferme qui est sous nos yeux, pas de caractère, pas de vestige de construction défensive ; au contraire, dans la partie supérieure, ce sont des murs en pans de bois espacés, dits torchis, ayant quelques centimètres d'épaisseur, n'offrant aucune résistance à l'attaque, prêts à prendre feu au contact de la moindre torche. Cette partie aura été rajoutée au château décapité dans quelque attaque. Il en est même douteux que le rez-de-chaussée en soit un fragment.

Ce qui paraît plus certain, c'est que le château bâti ou restauré après les désastres, occupa la place où est la maison actuelle si elle n'est pas lui. ⁽¹⁶⁾ Car la mémoire du pont-levis s'est conservée jusqu'aux temps récents. Des anciens du lieu attestent avoir vécu avec des devanciers qui l'auraient vu et qui en désignaient la place, à l'endroit des fossés d'enceinte, correspondant à la porte d'entrée - trad. arrivée jusqu'à l'auteur de cette notice 1884 ⁽¹⁷⁾ - la trace des fossés dont il fut enceint est encore si apparente qu'on ne peut en contester l'existence.

Il est permis de croire que Gaillarvielle fut le théâtre de faits de guerre, ses champs, ses fossés ont bu le sang pour la défense, des ossements humains, presque des cadavres entiers ont été trouvés dans les champs (p.58.) dans des fouilles au couchant, jusque sur la porte d'entrée. En 1864, dans les déblais pour confection de la route. Nombreux ouvriers les y ont vu.

La place est riche en autres souvenirs. Dans les terres du nord, la charrue a mis à nu des objets d'archéologie : médailles, tronçons d'armes, monnaies, fragments de poterie, tuiles à rebord, objets dont partie a été abandonnée sur place et partie a été recueillie par M. Lacaze de Monferran. En 1883, le propriétaire a découvert, au nord, les restes bien accusés d'une tuilerie. ⁽¹⁸⁾

Il est facile de comprendre par ma narration que, par défaut de documents authentiques. Je suis en face d'une tradition peu sûre. Car l'habitant de la campagne, mémoratif des faits, est peu soucieux de l'exactitude dans ses récits. La fable, les veines croyances, l'exagération y prennent la place de la vérité. Les documents auraient abondé si le propriétaire n'eut détruit récemment de nombreux papiers. Avec eux, ont péri de précieux souvenirs de ce lieu. Ce vandalisme inconscient, mais regrettable, prive l'histoire locale de documents propres à éclairer la science dans ses recherches pour l'histoire du pays.

Seigneurs de Gaillarvielle.

Avant Athon d'Escorneboeuf - inconnu.

Après lui et par lui : les Templiers.

Après eux : inconnus, ⁽¹⁹⁾ mais par présomption, aux Chevaliers de St Jean, etc.

(p.59.) Combien de temps dura la possession des Templiers ? Probablement jusqu'à la destruction de l'Ordre ; à moins d'aliénation par eux, ce que j'ignore. Combien de temps fut-elle au pouvoir des ordres religieux, leurs successeurs ? On ne le sait pas.

Avant 1870, la propriété avait passé en autres mains. Car le cadastre, fait à cette date, mentionne les biens nobles appartenant "au seigneur de Gaillarvielle", sans désignation de nom propre. Au contraire, à l'article des seigneurs de Marestaing, il désigne les Maltais.

Voici l'article du cadastre : le seigneur ⁽²⁰⁾ possède au dit lieu "maison" ⁽²¹⁾ "avec sa fermure" 57 concades de biens nobles.

Les propriétaires récents remontent au dernier siècle. Le premier en date est Pierre de Beynaguet, signant

¹⁵ C'est-à-dire la ferme actuelle.

¹⁶ Voir note A à la fin de la notice - page 60.

¹⁷ Voir note p.59 : La maison qui fut ou qui représenta le château féodal, est en train de disparaître - 1884 - Le propriétaire élève, sur l'emplacement, une maison carrée, à rez-de-chaussée et étage supérieur. Ainsi finit sans gloire, ni fracas le château qui a eu un passé, avec une existence mêlée de désastres, de revers, de succès, sur lequel se refléta l'éclat des Templiers, Ordre puissant par son immense fortune, célèbre par ses crimes peut-être, par son innocence peut-être, - les opinions sur ce fait historique sont bien partagées : les uns condamnent, les autres absolvent - au moins par sa destruction opérée par l'autorité religieuse et civile. Il tombe sous la pioche du démolisseur qui va fouiller ses fondations pour en éparpiller les derniers matériaux, sur les murailles nouvelles, tout étonnées de cet honneur. Un écho porté de ces vieilles ruines, parlait encore, dans une tradition toujours plus faible, de Gaillarvielle et de son château. Il va demeurer étouffé sous la construction nouvelle. Le château du fief de Tizac, à Gaillarvielle sur Save, a vécu. À peine si de son existence, de son passé, de ses désastres, il restera un léger souvenir dans ces notes destinées aux archives religieuses de Marestaing.

¹⁸ Elle serait une présomption que la maison actuelle ne fut pas le château ; car la tuile entre, pour petite partie dans les matériaux des murs.

¹⁹ Après les Templiers, leurs biens passèrent aux Chevaliers de St Jean de Jérusalem, de Rhodes, de Malte (Histoire).

²⁰ Ne dit pas les seigneurs.

²¹ Ne dit pas château.

"seigneur de Gaillarvielle" (acte de catholicité, Marestaing, 1772.) Puis Lagrave mort à Toulouse - tradition. - Succéda par achat, Lamothe de Monferran, dont le fils épousa Joséphe Peyrouset - d'eux 2 filles - L'aînée épouse Latutère Bernard dont la fille unique, Marie, est devenue épouse Fourcade Jean, propriétaire de Monferran. (p.60)

Note A.

Attenant à la maison démolie et, au couchant, est une plate-forme, où existent enfouis, des restes de construction ancienne. Le vieux château ne fut-il pas assis là ? J'opine à croire qu'il y fut. Voici sur quoi je fonde ma croyance. 1° - quand furent relevées les deux places, les seigneurs ont bâti, suivant convention entre-eux, leur château respectif sur une motte faite de terre amoncelée à dessein. Ce serait la plate-forme actuelle. 2° - la maison démolie était sur un terrain déprimé, en contre-bas, au levant de la plate-forme. 3° - la dite maison ne trahit aucune trace de château.

Certaine tradition contredit ma présomption, (p.61.) car elle fixe la place du pont-levis, en regard de la porte d'entrée. Mais est-elle bien sûre, quand il en est une autre qui la place à la face du levant ? je fais des vœux pour qu'on fasse des fouilles sur la plate-forme. Elle pourrait faire la lumière et emmener des correctifs à notre travail, sur ce lieu qui a bien quelques célébrité.

Note B.

Quand le dernier pan de muraille a disparu, quand le déblai a été accompli, le nivellement opéré, on s'est mis à creuser les fondations de la nouvelle construction. Cette opération a emmené la découverte de onze silos, creusés à hauteur d'homme, comblés de terre. Dans l'un, on a trouvé quelque peu de blé noirci par le temps ou par la fumée, car il portait signe de feu jadis y allumé. Ils étaient disséminés sur le sol de la maison. On a trouvé, épars dans les diverses pièces du rez-de-chaussée plusieurs cadavres qui dormaient là depuis des siècles, au grand étonnement des habitants, et, auprès de ces restes, quelques fragments de vieux vases. (22) Ont été recueillis, une pincette à feu bien rouillée, plus une mâchoire de corps humain, garnie de ses dents dont l'état de conservation et la légère usure attestent qu'elle appartient à un sujet encore jeune.

Note C.

Gaillarvielle aurait eu 3 constructions : 1° - château, avant les désastres ; 2° - château après - ces deux sur la plate-forme motte - 3° - maison démolie en 1884 représentant le château, mais n'étant pas lui (voir note A.) et remplacée par une 4°.
(p.62.)

Art. 3^{ème} (23)

Louberville.

(24) De L'Isle-Jourdain à Lombez sur une étendue de 16 km, au pied des coteaux qui bornent la plaine, court un chemin vicinal, rive gauche de la Save. Il est coupé par plusieurs ruisseaux qui accidentent les terres du couchant, où s'élèvent de gracieux mamelons. Sur l'un d'eux s'éleva jadis la commune et paroisse de Louberville. Par une raide montée, on arrive sur étroit plateau qui surplombe la plaine, d'où l'horizon s'étend au loin. Là fut l'église et le château et le village au couchant. La tradition donne à ce lieu une importance qu'il n'eut jamais. Mais important ou non, Louberville eut une existence religieuse et civile : religieuse, elle eut, des siècles durant, ses pasteurs propres, dont les noms ne nous sont pas arrivés. (25) Civile elle eut ses officiers, dont le dernier fut M. Boubée Joseph - en 1823 - époque de l'annexion à Marestaing.

Pour fiche de consolation, on choisit, quelques années encore, l'adjoint au maire parmi les habitants du lieu. Dernier lambeau d'une autorité soudée irrévocablement à celle de Marestaing. Louberville a vécu ; le nom même n'en vivra que dans les anciens titres et la section aura nom Marestaing avec la section-mère.

L'ex-commune fut place qui eut un château. (p.63.)

Les archives privées des anciens seigneurs mettent au nombre des ravages faits dans la contrée, par les Huguenots, l'incendie de l'église, du château, du pigeonnier en dépendant. Le château dut être autre que l'habitation actuelle qui n'a aucun cachet d'antiquité. On a même quelque présomption qu'il fut assis au midi de la construction récente. Des fondations, découvertes en 1830, en fixeraient la place à la pièce du midi, faisant tête à la route qui conduit de la rampe, à la maison de nos jours.

Dans les temps reculés, alors que la seigneurie était divisée entre les comtes de Lisle et les seigneurs locaux, elle a pu avoir de grands domaines - le seul document que nous ayons - le cadastre de 1651 - ne donne à la commune entière que 226 concades dont 113 appartenaient à la seigneurie.

²² De petits vases étaient déposés dans le tombeau des martyrs.

²³ Pour amples détails V. T.1^{er}, note spéciale à Louberville, p.1.

²⁴ Voir questionnaire p.1.

²⁵ Le service religieux y a cessé probablement au temps de guerre de religion.

J'ai trouvé quelques documents de plus sur les seigneurs. En voici la série : 1° - avant les Robineau ; 2° - les Robineau.

1° - Avant 1263, la seigneurie était divisée entre les seigneurs locaux - dont j'ignore la lignée - et le comte de Lisle. La part de celui-ci passe ⁽²⁶⁾ à Manus - ou Manas - de Cassemartin : de celui-ci à Jean de Marestaing ; de ce Marestaing à sa sœur, Anne de Marestaing, à titre de dot de 1.700 livres ; laquelle Anne la porte par mariage, à Manaud de Preissac d'Esclignac. Anne devenue veuve, la vend - 1524 - à Bertrand de Castagner. (p.64.) Celui-ci à Pellegrin, époux de Castagner. La dite la porte, en 2^{ème} noces - 1557 - à la famille d'Avensac. A la mort de Catherine, décédée sans enfants, elle arrive, en vertu de son testament - 1563 - à Barrast de Rousset, baron de Laouarde. Après celui-ci, elle revient en partie du moins, aux parents de Catherine de Castagner (arrêt 1572.)

Enfin, après formalités de justice, elle est adjudgée, avec ses droits ⁽²⁷⁾ à Jean de Montret, allié aux descendants de Pellegrin. Jean de Montret est attaqué en éviction - 1581 - par Fonterailles et maintenu en possession - *Arch. privées* - Voilà le mouvement bien accidenté de la part ayant appartenu aux comtes de Lisle.

De Montret obtint le reste de de Guerre ⁽²⁸⁾ par cession faite à Isabeau de Montret, épouse de Pierre de Robineau - 1639 - 2 septembre.

2° - Voici donc les Robineau, seigneur de Louberville et par les femmes.

La famille de Robineau dont la souche était à Lisle, a eu quelque importance. Des deux lignées, Lisle et Marestaing, il y eut des membres qui occupèrent certains rangs dans l'armée, l'église, les charges publiques. L'un d'eux, en 1586 reçoit des gens de guerre, pour concourir au maintien de Lisle sous la puissance du roi de Navarre, plus tard Henri IV. Huguenot, catholique au besoin, selon les circonstances, il finit dans l'hérésie, en affichant (p.65.) dans son testament un cynique dévergondage - *Testament Arch. privées*.

Tous ne furent pas dans l'erreur. Ils furent bienfaisants et religieux. Témoins les fondation pies à charge de prières, les rentes en denrées et argent au profit des pauvres.

Ils furent de sentiments nobles. Recherchés pour usurpation de titre de noblesse, par la cour des Aides, siégeant à Montauban, ils furent condamnés à une taxe de 2.000 livres, avec injonction de rayer le titre des actes publics passés jusqu'à ce jour. Leur orgueil s'indigna du jugement et, pièces en main, présentées et vérifiées, ils sont déclarés par la même cour, "condamnés mal à propos, relaxés de la taxe de 2.000 livres et leur titre de noblesse est reconnu incontestable" 1693.

Mais où la lignée de Marestaing joue un rôle, c'est dans la querelle soulevée pour la restauration de l'église, en ruines, de Louberville - 1639.

Elle s'ouvre à l'entrée de Robineau à Louberville, par le mariage de Pierre avec Isabeau de Montret, propriétaire de la seigneurie. Cette affaire était minée, il est vrai, mais importante pour cette mince population, passionnée les esprits. Auteurs de la proposition, âme des projets divers, offrant leur concours pour la dépense, les Robineau, à la tête de la population, réclamaient des curés de Marestaing, la mise en état de leur église *incendiée*, au temps des Guerres de Religion. La question entamée, assoupie, reprise, dura plus d'un siècle. Aux efforts persévérants, tentés par Les intéressés, auprès de l'autorité diocésaine, les curés de Marestaing opposèrent un refus formel et pendant ces longs débats l'église (p.66.) eut le temps de tomber et cela eut lieu. Donc de ce qui fut une église, il ne reste que la place indiquée par deux éminences, produites par l'émiettement des murs en prise dont le vent n'a pas emporté la dernière poussière.

La tradition met à l'actif du seigneur de Louberville un rang de noblesse qui fut plutôt la propriété de toute la famille. Elle se plaît à dire que la maison de Louberville avait le pas sur celle de Castillon, plus puissante en fortune. Cette dernière faisait hommage annuel à la voisine d'une paire de gants. Un de Fonterailles offrait, pour racheter la redevance, la plus belle ferme de son domaine. Robineau, en homme d'honneur, rejeta, avec fierté, lui, pauvre, l'offre de son riche rival. -Tradition -
Suit la filiation des Robineau, mais pourtant sans garantie de parfaite exactitude par défaut de clarté dans les documents.

1° - Pierre de Robineau épouse Isabeau de Montret - 1639 ;

d'eux, 2° - Bertrand épouse de Martini - 1663 ;

d'eux, 3° - Pierre épouse Scolastique de la Tugue.

d'eux 4° - Joseph ⁽²⁹⁾ épouse ...

d'eux 5° - Marie-Anne Joseph épouse Charlotte de Lapeyrie.

(p.67.) De ce mariage sont issus trois enfants : savoir Victorine - Marie Magdeleine - Jean - Celui-ci se marie à Lisle - Victorine, l'aînée épouse M. Duclos (Hautes Pyrénées).

La seigneurie tombe en quenouille : Marie Magdeleine, deuxième fille de M. Anne Joseph de Robineau, dernier représentant du nom à Louberville, épouse M. Laffont Jean Anne, professeur à la Faculté de Médecine à Toulouse, mort à Marestaing - 1814.

²⁶ N'est pas dit à quelle date.

²⁷ Détail des biens, du château *brûlé*, de pigeonnier *ruiné*, bâtiment d'exploitation.

²⁸ J'ignore comment de Montret en était propriétaire.

²⁹ Ce Joseph ne m'est connu que par un état de biens dressé, par son fils, Maître Anne Joseph au temps de la Terreur. Il y est dit que les dits biens ont été donnés à Joseph, son père, par son cousin - Testament du 24 septembre 1788 de Pierre Paul de Robineau.

De ce mariage, une fille : Jeanne Virginie Victoire Laffont qui épouse M. Frédéric de Gardarens de Boisse - mort en 1852 et sa dame 1850.

De M. de Boisse et demoiselle Laffont, naît une fille Jeanne Cécile de Boisse, épouse de M. Adrien de Figuiery - mort en 1850.

Donc après les Robineau :

Marie Magdeleine Robineau - Laffont,

Virginie Laffont - de Boisse,

Cécile de Boisse - de Figuiery.

Cette dame habitait Toulouse. Elle eut un fils Gustave de Figuiery qui hérita de la fortune de son père, sous la tutelle de sa mère. Elle put alors, conservant un domicile à Toulouse, revoir son Robineau - nom de la propriété - qu'elle affectionna toujours, qu'elle se plut à embellir durant la minorité de son fils, où elle habita une grande partie de l'année.

Un oubli de plomb pesait depuis bien des années sur l'ex-paroisse de Louberville. On le croyait éternel. Le marteau démolisseur était passé sur le (p.68.) le château et l'église. Les efforts des seigneurs avaient été impuissants à relever l'édifice sacré ; la main du berger se jouait de ses débris ; le cimetière abandonné à la profanation, n'est plus avec le sol de l'église qu'un terrain vacant, foulé par l'homme et l'animal.

L'heure de la résurrection paroissiale ne sonnera pas pour Louberville, mais sa mémoire n'est pas destinée à périr toute entière. La belle chapelle, à dôme élancé, le monument religieux du parc, dû à la piété de Mme Vve comtesse de Figuiery, en conservera quelque souvenir. Là, le vandalisme protestant avait promené la destruction et le sacrilège ; là, se fera l'expiation et la prière.

À ces pieuses créations elle consacra ses revenus, durant la minorité de son fils. Elle ne s'attendait pas à devenir propriétaire de sa fortune. (30) Dieu en disposa autrement. Son fils meurt à Toulouse - 1872 - à l'âge de trente deux ans et la constitue héritière universelle de sa fortune. Elle en jouit peu, mourant elle-même, à Toulouse, en 1876, âgée de 60 ans. Par testament, elle constitue héritier, M. l'abbé Lhoste Pierre, aumônier de sa chapelle depuis 1851. La mort qui frappait depuis des années tous ceux qui avaient appartenu, n'importe à quel titre, à la seigneurie, frappa encore en 1877. Après avoir entrevu la fortune dont il n'eut que les ennuis, à suite de procès à lui intenté, et résolu par transaction, M. l'abbé meurt d'un transport. Dans un court testament, dressé in extremis, au crayon, il institue son héritier M. Lhoste André (p.69.) fils d'un riche cultivateur bourgeois, de la commune de Luguët dans les Hautes Pyrénées.

Je termine cette notice sur la seigneurie de Louberville par la liste des morts ensevelis dans le caveau de la chapelle domestique.

1852	19 mai	M. Frédéric de Boisse, âgé de 76 ans, mort à Toulouse.
1852	22 mai	M. Adrien de Figuiery
"	"	Mme Virginie de Boisse
1856	3 avril	Mme Vve Laffont, dernière du nom de Robineau, décédée à Toulouse.
1872	15 juin	M. Gustave de Figuiery, âgé de 34 ans - voir T.4, p.343. - mort à Toulouse.
1876		Mme Vve de Figuiery Cécilia, décédée à Toulouse, âgée de 59 ans. Elle était fille de M. de Boisse - V. T4 p.477.
1877	25 novembre.	M. l'abbé Lhoste Pierre, âgé de 56 ans, décédé à Marestaing, à Robineau - voir T.4, p.482.

³⁰ Elle était propriétaire de Robineau par sa naissance.

³¹ Morts, l'un et l'autre, en 1850.

Monographie de l'église paroissiale de Marestaing.

Entre les pages 155 à 194, l'abbé Fourment reprend l'histoire de l'église du village, dédiée à sainte Quitterie, ainsi que les divers plans déjà publiés aux pages 19 et 20 du tome 3 ; la monographie de la chapelle de Robineau ; le déroulement de la Mission de 1865 et une notice sur le presbytère - qui est retranscrite ci-dessous.

(p.195.)

Presbytère. ⁽³²⁾

Ce n'est pas de nos jours seulement que la commune de Marestaing a été récalcitrante pour le logement de son curé. En 1736, M. Duffourc obtenait à grand peine l'achat d'un presbytère. ⁽³³⁾ Il fut même dénoncé à l'évêque pour avoir été trop exigeant à ce sujet, quand ses prédécesseurs se contentaient d'un logement à loyer.

Quelques années après l'achat de l'immeuble éclata la Révolution et la maison presbytérale fut vendue au prix de 64.000 - assignats - par la Nation. Le calme rétabli, la commune fit de louables efforts pour rentrer en possession du presbytère aliéné ⁽³⁴⁾ ou obtenir indemnité. Elle en fut pour ses démarches ; elle n'obtint ni indemnité, ni immeuble. Voilà donc la commune dans la position d'avant 1736 et force lui sera de se pourvoir de nouveau. Mais elle ne le fera qu'après avoir payé loyer pendant 40 ans. Elle se pourvoira, mais incomplètement.

Mal reçu dans sa revendication, la commune achète par acte privé une maison sous condition qu'elle sera trouvée apte à la destination. Mais fut résiliée, parce qu'après visite des lieux, l'immeuble fut jugé impropre à loger le prêtre. Surgit alors le projet de bâtir au communal (p.196.) - padouenc - projet excellent. Là, on avait le large pour maison, dépendances, jardin et cependant, il n'est pas exécuté. Mais n'est-ce pas une fatalité qu'une commune ne sut jamais faire dans ses intérêts ?...

Après ce double projet avorté on ne songe plus au presbytère et l'on se résout à payer loyer pendant 30 ans - toujours pour le plus grand bien des contribuables !... enfin, en 1838, on se décide, aidant certains commérages, à acheter une vieille ferme dont l'appropriation entraîna de grosses dépenses. Encore si elles aboutissaient à un complet résultat !... On voulut trop faire, on gâta tout. Maison presbytère, école, mairie, tout entrer dans le plan. Je n'ai à m'occuper que du presbytère, qu'il fallut compléter. C'est le détail de cette affaire si grosse de difficultés, de conflits, de haines que je vais raconter.

On était en 1845. M. le curé étant malade, il fut reconnu que son état provenait de l'insalubrité du presbytère. Il cherche un logement. Il le trouve dans la maison de M. Devillemur, dont le locataire, consent, pour loger gratis, à faire échange de logement avec M. le curé. Opposition du maire, menace d'user des voies de rigueur. Avis est donné à l'autorité religieuse qui recommande la prudence. En face de l'inaction de la mairie, nouvelle plainte arrive à l'évêque. Le Prélat se montre prêt à user de rigueur, mais avant, il délègue un commissaire pour visiter les lieux. De son côté le préfet en fait autant. Le rapport du commissaire est favorable. Le presbytère est déclaré insalubre et insuffisant. (p.197.) Cette sentence ne faisait l'affaire du maire - M. de Boisse - qui se démet. Ah ! C'est que le presbytère était son œuvre. Le bon homme l'affectionne comme un père son enfant. C'est aussi qu'il était absolu. Pour lui point de milieu. Commander ou obéir. Mais soyons juste, le premier moment d'humeur calmé, il avait tout oublié. Il se sépara du curé, mais n'en fut pas l'ennemi.

Le maire qui lui succéda, M. Gabent, fut moins franc. On va le voir. Pour aboutir, M. le curé s'engage à bâtir un étage supérieur, moyennant la somme de 1.000 F remboursable en 6 annuités. On dresse délibération du contrat, mais on ne la signe pas. premier vice. Mais elle mentionne pas la clause qui impose à la commune le transport de tous les matériaux. 2^{ème} vice. M. le maire, en conséquence déclare la commune non obligée, mais promet son concours pour l'emmener à faire les transports. M. le curé refuse de signer son engagement si le conseil ne s'oblige aussi par écrit. Il s'y refuse. Alors M. le curé déclare se contenter de la garantie personnelle de M. le maire qui la refuse. Le pacte est donc rompu.

De là, rapport à l'évêque et demande la suppression bis, à titre de punition ou autorisation au curé d'habiter provisoirement hors la paroisse ou enfin, de déplacement définitif. L'évêque le prononce ; M. le curé est transféré à Frégouville (p.198.) et Marestaing demeure sans prêtre. Cette double mesure est proclamée en chaire. Grand fut l'émoi produit par cette mesure de rigueur. L'opposition comptait bien trois meneurs : le maire - Gabent - l'adjoint - Turle - homme d'opposition toujours et quand même. Enfin celui qu'on trouve l'antagoniste du curé, le régent - un nommé Soulé - Ils furent mal reçu au sortir de la messe. Devant la porte de l'église, on s'agite, on commente la punition édictée à l'église, on renvoie la responsabilité aux meneurs ; on en vient aux gros mots ; on les somme d'avoir à partir pour Auch, pour obtenir le maintien du prêtre, le retrait de la punition prononcée. Le moment était critique, les esprits étaient montés.

La Providence vint à propos faciliter la solution de cette pénible affaire. Le jour même de cet incident, le vieux

³² Voir notes T.3, p.7 et T.4, p.18.

³³ Maison haute tête du village au communal de Nauge.

³⁴ Voir histoire religieuse, époque révolutionnaire, p.101.

curé de Frégouville, M. Daylies, retire sa démission et donne avis, par exprès, à son confrère de Marestaing, de sa détermination. Bon accueil est fait à ce message et une députation, présidée, malgré lui, par M. l'adjoint, se rend à Auch. La cause est gagnée et on rentre la joie au cœur, portant la joie dans la paroisse. (1845)

Mais l'impôt de 1.800, voté en septembre 1845, et qu'on fit sonner haut auprès de l'évêque, n'était qu'un leurre : la promesse faite, une hypocrisie. On était joué. Ce voyant, avis est donné à l'autorité civile qui insiste pour l'exécution du plan fourni en 1845 par le charpentier Denax. On a l'air de se décider, mais veut savoir si les murs sont solides pour (p.199.) supporter un étage. M. le maire appelle, pour résoudre la question, M. Bartherote, agent-voyer incapable, architecte plus incapable encore. C'était la créature du maire. Il se donne de l'air, vient avec solennité, mais en l'absence de M. le curé, fouiller le terrain intérieur et prononce avec l'aplomb dont se targue l'ignorance et la désinvolture d'un fonctionnaire de bas étage, qu'il est bon, mais suffisant de bâtir au dehors, un contre-mur, en talus, d'un mètre de hauteur et d'abaisser le sol de la route pour précipiter l'écoulement des eaux.

Les intentions du maire étaient percées à jour. M. le curé ne cédera pas. Il dénonce les agissements du maire, tance vertement l'acte de l'agent-voyer, par lettre au sous-préfet. Communication de la lettre est donné à l'édilité. On tergiverse encore, mais faiblement. On sollicite en vain la descente de l'ingénieur en chef - il était incompétent pour l'affaire - puis de l'architecte départemental. Ce fut le dernier effort de l'autorité récalcitrante. La commune est résolue à la renverser, elle la culbute aux élections. Elle est remplacée par une édilité favorable au projet. M. Gabent, se faisant justice, n'avait pas attendu d'être rejeté, il en avait fait sa démission. M. Bégué Pierre, maire ; M. Barrière Jean-Baptiste, adjoint et le conseil, sont installés le 24 mai, jour de la fête patronale. Ce fut trop malin de mêler à M. Turle le deuil à la fête. On jugea que sa longue obstination, sa déloyale duplicité, méritaient bien ce châtement.

L'autorité est avisée du résultat des élections. (p.200.) Elle espère, elle a raison. En mai 1846 on vote un impôt de 1.000 en 7 annuités. Voilà donc une victoire gagnée, on peut dire, à la pointe de l'épée. Faut-il s'en réjouir ? peut-être. Car il y eut des vaincus, le lendemain, ils furent des ennemis et pour longtemps. M. le curé avoue qu'il est au repentir d'avoir mené si loin cette affaire. Il est rare qu'en si rude conflit il n'échappe de paroles trop aigres, des actes regrettables, de part et d'autre. Pour éviter ces excès, il faudrait pas homme ; pour les oublier, il suffit d'être prêtre. Je l'ai fait, je le fais. Mais j'estime qu'en semblable occurrence, le parti le plus digne du prêtre, le plus profitable aux âmes, serait un déplacement.

Enfin la réparation poursuivie avec tant d'insistance, est assurée. Elle fut faite à la régie, sous la surveillance de M. le curé, et au 31 décembre 1847, il put coucher à la chambre ouest, inachevée cependant - il manquaient le parquet et le papier. Le premier impôt est épuisé, il fut insuffisant, comme on s'y attendait. Il fallut imposer de nouveau. Le conseil vota 600, M. le curé donne 100. L'État accorde 400 et les travaux sont complétés en 1854. Mince affaire en soi, grandes difficultés qu'elle suscita, beaucoup de temps employés en travaux !...

En ces quelques mots se résume ce qui fait l'objet de cet article.

Le presbytère achevé, il fallut borner la dépendance avec le voisin du levant, le sieur Lagarde Bertrand. Là fut une vieille grange qui croula. Entre cet immeuble et le presbytère (p.201.) était un passage dont la propriété était incertaine, quoique on passât pour aboutir au jardin du presbytère. Entente s'établit entre M. le curé et le voisin pour fixer à l'amiable la ligne divisoire.

Il fut convenu qu'une haie, plantée aux frais de M. le curé, bornerait à l'avenir les deux propriétés ; que la haie serait propriété du voisin ; qu'il n'aurait pas la faculté de l'arracher ; mais seulement de la tailler à un mètre de hauteur. Acte privé est dressé entre M. le maire, d'une part, et le dit Lagarde, d'autre part, le 8 mai 1855, avec ratification par le conseil dudit accord, à la date du 15 - même mois. Cet acte est contrôlé au bureau de L'Isle-Jourdain. - Je crois qu'il n'est inscrit aux délibérations municipales - 1855.

Travaux postérieurs.

Le plus pressé était d'établir un étage supérieur. Le plus obligatoire de ne pas dépasser le crédit. Donc, par économie, l'escalier fut dressé dans le corridor. On s'aperçut facilement qu'il y était un obstacle pour la communication avec le jardin. Il est donc déplacé en 1862 et, au moyen d'une élévation, forme de louve, le corridor supérieur eut une étendue égale à celui du rez-de-chaussée. La dépense est supportée, partie par M. le curé, partie par subvention préfectorale - 329 - Il ne faut pas regretter les frais. Cet agencement double le prix de la maison ; il rend le logement plus agréable ; donne à l'immeuble plus d'air ; à la vue, plus d'étendue.

Voilà 37 ans de la réparation principale, (p.202.) 22 du transfert de l'escalier à la place actuelle. Aujourd'hui, le presbytère attend des réparations indispensables - 1884 - Espérons quelles se réaliseront sans renouveler les conflits passés, mais l'édilité républicaine paraît peu disposée à mettre main à l'œuvre. C'est son affaire, à moi le devoir de réclamer en avertissant : à elle d'agir.

Fin des pages retrouvées en 2002 du tome 2.
Retranscrit en novembre 2002 par Jean Castan.

Table des matières du document actuel.

Histoire locale de Marestaing	5
Art. 1 ^{er}	5
1 ^{ère} section : Origine de la paroisse, sa population.	5
a) - Louverville.	5
b) - Marestaing.	7
Art. 1 ^{er} 2 ^{ème} section :	10
Art. 1 ^{er} 3 ^{ème} section : Description monographique des églises.....	10
Art. 1 ^{er} 5 ^{ème} section : Cimetière.....	12
Art. 2 ^{ème} 1 ^{ère} section : Pèlerinages.....	12
Art. 2 ^{ème} 2 ^{ème} section : Souffrances de la paroisse à diverses époques.	12
Art. 2 ^{ème} 3 ^{ème} section : Établissements religieux.	13
Art. 2 ^{ème} 4 ^{ème} section : Instruction.	13
Art. 2 ^{ème} 5 ^{ème} section : Mœurs et coutumes.	13
Art. 2 ^{ème} 6 ^{ème} section : Mariages... ..	14
Art. 2 ^{ème} 7 ^{ème} section : Sorciers.....	14
Art. 2 ^{ème} 8 ^{ème} section : Veillées.	14
Art. 3 ^{ème}	14
Histoire féodale et seigneuriale.	14
Histoire civile de Marestaing.	15
Origine de Marestaing.	16
Gaillarvielle.....	17
L'Ordre des Templiers.....	17
Mœurs.	18
Maisons.	18
Moulin.	18
Tumulus.....	18
Histoire féodale des trois seigneuries.	19
Art. 1 ^{er}	19
Seigneurie de Marestaing.	19
Art. 2 ^{ème}	20
Gaillarvielle.....	20
Seigneurs de Gaillarvielle.	21
Art. 3 ^{ème}	22
Louberville.	22
Monographie de l'église paroissiale de Marestaing.	25
Presbytère.	25

Notes ajoutées lors de la saisie :

-
- ^a L'abbé Fourment, a bien suivi les sections et articles... mais, par suite d'oubli, il a dû intercaler certains passages (questions, réponses et les notes abrégées destinées à l'autorité diocésaine). Pour en permettre une meilleure compréhension, je me suis permis de placer tous les textes du manuscrits dans l'ordre logique requis en la matière.
- ^b Ce type d'indication, en italique et entre parenthèse, précise la pagination du manuscrit original.
- ^c Le nom latin cité ici est "Cazanova".
- ^d Pour simplifier la lecture, je conserverai désormais l'appellation de Louberville.
- ^e Ces deux points ont été traités au tome 1 (pages 46 et 47 de la transcription).
- ^f Sous cette rubrique, ici et plusieurs fois dans ce volume, l'abbé Fourment reprend, en résumé, les notes qui précèdent. Elles constituent une copie du document qui est destiné au diocèse.
- ^g Ce point a été traité au tome 1 (page 13 de la transcription).
- ^h On trouve aussi le nom du village (ou des seigneurs) écrit sous la forme de Marestan, Maresthang...
- ⁱ Voir tome 1, (page 39 de la transcription).
- ^j Sous cette rubrique, ici et plusieurs fois dans ce volume, l'abbé Fourment reprend, en résumé, les notes qui précèdent. Elles constituent une copie du document qui est destiné au diocèse.
- ^k Je n'ai pas repris ici le texte des pages 29 à 31, qui est le résumé de celui des pages 51 à 57 de la transcription du tome 1^{er}.
- ^l Je n'ai pas repris ici le texte de la page 31 qui est le résumé de celui de la page 57 de la transcription du tome 1^{er}.
- ^m L'abbé Fourment, après une description de la chapelle de Louberville et du monument à la Vierge du même lieu, revient maintenant sur la description de l'église du village de Marestaing, qu'il avait interrompue pendant quelques pages.
- ⁿ Il n'y a pas de 4^{me} section, soit parce qu'elle ne concernait pas le village de Marestaing, soit parce qu'elle a été oubliée ?
- ^o Je n'ai pas repris ici le texte de la page 33 qui est le résumé de celui de la page 37 de la transcription du tome 1^{er}.
- ^p Je n'ai pas repris ici le texte des pages 41 à 48 qui sont le résumé de celui du chapitre "Histoire féodale des 3 seigneuries".
- ^q D'après M. l'abbé Loubès, le nom du ruisseau vient de son origine qui est proche d'un lieu où habite un Pierre (Pey) aux cheveux blancs. Or, il existe bien, à Giscaro, une propriété proche de la source de ce ruisseau, qui porte le nom d'en Pey.
- ^r L'abbé Fourment traite ici de divers points développés au tome 1^{er} - pages 29 à 36 du manuscrit et pages 19 à 21 de la transcription actuelle.
- ^s Le plan du château qui suit ce texte figure dans le tome 1^{er} page 5 du manuscrit et page 6 de la transcription actuelle. Les pages 11, 12 et 13 du manuscrit reprennent le texte des pages 20 et 21 du tome 1^{er}, de la transcription actuelle.
- ^t Le texte suivant (pages 15 à 20) est pratiquement identique à celui des pages 67 à 72 du tome 1^{er} du manuscrit et qui est repris pages 29 et 30 de la transcription actuelle.
- ^u Suit un texte consacré aux Templiers. Il est placé par l'abbé Fourment, sous forme de note. Cependant, j'ai repris ce texte comme partie intégrale du document, car il m'a paru important de faire figurer ici la perception des événements historiques de cet Ordre, par l'abbé Fourment.
- ^v L'abbé Fourment reprend, pages 22 et 23, un résumé de l'article précédent sur les Templiers.
- ^w Ce texte est pratiquement identique à celui développé à partir de la page 85 du tome 1^{er} et retranscrit à partir de la page 33.
- ^x Ce texte est pratiquement identique à celui développé à partir de la page 72 du tome 1^{er} et retranscrit à partir de la page 30.
- ^y Ce texte est pratiquement identique à celui développé à partir de la page 33 du tome 1^{er} et retranscrit à partir de la page 21.
- ^z Ce texte est pratiquement identique à celui développé à partir de la page 25 du tome 1^{er} et retranscrit à partir de la page 19.